

Rapport de consultation sur la navigation au lac Joseph

Processus de consultation portant sur la
règlementation encadrant la navigation sur le Lac
Joseph

Octobre 2025



**St-Pierre
Baptiste**



INVERNESS

Simplement critique
depuis 1848

Ce document a été réalisé par le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) mandaté par les municipalités d’Inverness et de Saint-Pierre-Baptiste ainsi que par l’Association des riveraines et riverains du lac Joseph (ARRLJ).

609 rue principale, bureau 200, Saint-Ferdinand, Québec, G0N 1N0

Téléphone : 819-980-8038. Télécopieur : 819-980-8039.

Adresse courriel : grobec@grobec.org

Site internet : www.grobec.org

Le GROBEC est un organisme à but non lucratif ayant pour mandat de mettre en place la gestion intégrée de l’eau sur le territoire des bassins versants de la zone Bécancour.

Référence à citer :

GROBEC (Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour), 2025. Rapport de consultation sur la navigation au lac Joseph - Processus de consultation portant sur la réglementation encadrant la navigation sur le Lac Joseph. 43 p. + annexes.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	4
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES FIGURES	6
1. CONTEXTE	7
2. RÈGLEMENT SUR LES RESTRICTIONS VISANT L'UTILISATION DES BÂTIMENTS	7
3. OBJECTIF DU PROCESSUS DE CONSULTATION	8
4. PROCESSUS DE CONSULTATION	9
4.1. ÉTAPES DU PROCESSUS DE CONSULTATION	9
4.2. DIFFUSION DE L'INFORMATION	10
4.3. MÉTHODE DE CONSULTATION	14
5. RÉSULTATS DU PROCESSUS DE CONSULTATION	16
5.1. CONSULTATIONS	16
5.2. QUESTIONS NON RÉPONDUES	22
5.3. SONDAGE EN LIGNE	25
5.4. MÉMOIRES REÇUS	34
6. SOLUTIONS AUX PROBLÉMATIQUES	34
6.1. SOLUTIONS QUI ONT DÉJÀ FAIT L'OBJET D'UN ESSAI AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES	34
6.2. MESURES ALTERNATIVES NON RÉGLEMENTAIRE	35
6.3. MESURES ALTERNATIVES RÉGLEMENTAIRES	36
6.4. MESURES RÉGLEMENTAIRE SUGGÉRÉE	37
7. CONCLUSION	40
8. BIBLIOGRAPHIE	41

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1. ÉTAPES DÉJÀ RÉALISÉES DU PROCESSUS PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION ENCADRANT LA NAVIGATION SUR LE LAC JOSEPH	9
TABLEAU 2. LISTE DES MOYENS UTILISÉE POUR REJOINDRE LES PARTIES PRENANTES AU SUJET DU PROCESSUS DE CONSULTATION PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION ENCADRANT LA NAVIGATION SUR LE LAC JOSEPH AU LAC JOSEPH	11
TABLEAU 3. LISTE DES MÉTHODES DE CONSULTATION UTILISÉES DANS LE PROCESSUS DE CONSULTATION PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION ENCADRANT LA NAVIGATION SUR LE LAC JOSEPH	14
TABLEAU 4. INFORMATIONS SUR LES TROIS CONSULTATIONS PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION ENCADRANT LA NAVIGATION SUR LE LAC JOSEPH TENU EN JUILLET 2025	16
TABLEAU 5. NOMBRE DE PERSONNES INSCRITES SELON LEUR CATÉGORIE DE PARTIES PRENANTES POUR LES CONSULTATIONS PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION ENCADRANT LA NAVIGATION SUR LE LAC JOSEPH TENU EN JUILLET 2025	16
TABLEAU 6. PERCEPTIONS ET PRÉOCCUPATIONS LIÉES À LA SÉCURITÉ ET AUX DOMMAGES À L'ENVIRONNEMENT DES DIVERSES CATÉGORIES PRENANTES VISÉES PAR LE PROCESSUS DE CONSULTATION EN LIEN AVEC LE PROCESSUS DE CONSULTATION PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION ENCADRANT LA NAVIGATION SUR LE LAC JOSEPH, JUILLET 2025.	19
TABLEAU 7. PROJETS RELIÉS AUX SOURCES DE PHOSPHORE DANS LE BASSIN VERSANT ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
TABLEAU 8. AVEZ-VOUS DÉJÀ VÉCU OU ÉTÉ TÉMOIN DE TENSION, DE CONFLIT, D'UNE SITUATION DANGEREUSE OU MÊME D'UN ACCIDENT AVEC D'AUTRES USAGERS ? SI OUI, POUVEZ-VOUS DÉCRIRE CETTE EXPÉRIENCE ?	27
TABLEAU 9. RAISON DU SENTIMENT D'INSÉCURITÉ DES RÉPONDANTS AYANT RÉPONDU NON À LA QUESTION 8 (N=22)	29

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1.	ÉCHÉANCIER DU PLAN CONSULTATIF VISANT LA DEMANDE D'AJOUT DU LAC JOSEPH AU RRVUB DE TRANSPORTS CANADA.	10
FIGURE 2.	À QUEL GROUPE DE PARTIES PRENANTES APPARTENEZ-VOUS ? (N=63)	25
FIGURE 3.	ÊTES-VOUS UN RÉSIDENT D'INVERNESS OU DE SAINT-PIERRE-BAPTISTE ? (N= 63)	26
FIGURE 4.	COMMENT PERCEVEZ-VOUS LA COHABITATION ENTRE LES PLAISANCIERS, PÊCHEURS, SPORTIFS ET AUTRES USAGERS DU LAC JOSEPH ? (N=63)	26
FIGURE 5.	QUELS COMPORTEMENTS OU ACTIVITÉS FACILITENT LA COHABITATION HARMONIEUSE SUR LE LAC ? CLASSER EN ORDRE DE PRIORITÉ (N=63).	28
FIGURE 6.	VOUS SENTEZ-VOUS EN SÉCURITÉ LORSQUE VOUS NAVIGUEZ SUR LE LAC JOSEPH ? (N=63)	28
FIGURE 7.	PENSEZ-VOUS QUE CERTAINES ACTIVITÉS NAUTIQUES DEVRAIENT ÊTRE MIEUX RÉGLEMENTÉES POUR FAVORISER UNE MEILLEURE COHABITATION ? (N=62)	29
FIGURE 8.	QUELLES SONT LES ACTIVITÉS NAUTIQUES QUI DEVRAIENT ÊTRE MIEUX RÉGLEMENTÉES ? (N=63)	30
FIGURE 9.	QUELS SONT, SELON VOUS, LES TYPES D'USAGERS AYANT LE PLUS D'IMPACT SUR LA SÉCURITÉ AU LAC JOSEPH ? CLASSEZ-LES PAR ORDRE DE PRIORITÉ (N=63).	30
FIGURE 10.	COMMENT ÉVALUEZ-VOUS L'ÉTAT GÉNÉRAL DE L'EAU DU LAC JOSEPH ?	31
FIGURE 11.	QUELS SONT, SELON VOUS, LES BÂTIMENTS QUI ONT LE PLUS D'IMPACT SUR L'ÉCOSYSTÈME DU LAC JOSEPH (N=61)	32
FIGURE 12.	QUELS TYPES DE RÉGLEMENTATION OU D'INITIATIVES POURRAIENT AMÉLIORER LA NAVIGATION SUR LE LAC JOSEPH ? (N=63)	33
FIGURE 13.	CARTE DES DIFFÉRENTES PROPOSITIONS DE LA MUNICIPALITÉ QUI SERONT PRÉSENTÉES LORS D'UNE PROCHAINE CONSULTATION PUBLIQUE	39

1. CONTEXTE

Depuis plusieurs années, des préoccupations sont soulevées par les utilisateurs du lac Joseph quant à la sécurité nautique et l'environnement. En effet, des riveraines et riverains ont constaté une augmentation de la dégradation des rives du lac et une augmentation des enjeux reliés à la sécurité, que ce soit par la vitesse excessive de certains utilisateurs, leur non-respect du code d'éthique ou leur imprudence.

Les municipalités d'Inverness et de Saint-Pierre-Baptiste ont donc décidé en collaboration avec l'Association des riveraines et riverains du lac Joseph (ARRLJ) de débiter le processus de demande au gouvernement fédéral pour restreindre l'utilisation des embarcations de plaisance sur le lac Joseph par l'ajout de ce dernier au *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*, ci-après, RRVUB.

L'activité de réglementation fédérale est régie par la directive du cabinet sur la réglementation. Cette directive exige que les parties intéressées et touchées soient consultées lors de l'élaboration ou la modification des règlements au niveau fédéral. Ces consultations doivent être ouvertes, significatives et équilibrées à toutes les étapes du processus de réglementation.

Ainsi, le principal objectif de ce présent document est de présenter les résultats de la démarche de consultation tenue à l'été 2025 et portant sur la réglementation encadrant la navigation sur le lac Joseph afin de définir quelles solutions seront prises pour régler les problématiques au lac Joseph.

2. RÈGLEMENT SUR LES RESTRICTIONS VISANT L'UTILISATION DES BÂTIMENTS

Le [*Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*](#) (RRVUB) en vertu de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* (LMMC 2001) permet à une administration locale¹ de demander au gouvernement fédéral de restreindre l'utilisation des embarcations de plaisance et des bâtiments commerciaux sur tous les plans d'eau au Canada, afin d'améliorer la sécurité, de protéger l'environnement et d'assurer l'intérêt public.

Le terme « bâtiment » réfère ici à tout navire, bateau ou embarcation conçu, utilisé ou utilisable — exclusivement ou non — pour la navigation sur l'eau, au-dessous ou légèrement au-dessus de celle-ci, indépendamment de son mode de propulsion ou de l'absence de propulsion ou du fait

¹ Dans ce cas-ci l'administration locale correspond aux deux municipalités, soit Inverness et Saint-Pierre-Baptiste.

qu'il est encore en construction. Le terme « bâtiment » exclus les objets flottants des catégories prévues par règlement.

Avec le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments, il est possible d'imposer des restrictions pour :

- Restreindre la puissance des moteurs ou les types de propulsion ;
- Imposer des limites de vitesse ;
- Restreindre l'utilisation d'un bâtiment pour tirer une personne sur tout équipement sportif ou récréatif, ou pour permettre à une personne de surfer sur le sillage du bâtiment ;
- Interdire une activité ou un événement sportif, récréatif ou public ;
- Interdire l'utilisation de tout bâtiment.

Les restrictions peuvent s'appliquer en tout temps ou pendant une certaine période de la journée, de la semaine, du mois ou de l'année sur tout un plan d'eau ou une partie de celui-ci. Accompagnées de justifications appropriées, elles peuvent également cibler un ou plusieurs types d'embarcations sur un plan d'eau ou une partie de celui-ci.

Les étapes pour y arriver sont :

1. Identification des problèmes avec les municipalités
2. Consultations publiques
3. Mise en place de mesures alternatives (si applicable)
4. Évaluation des impacts potentiels des restrictions
5. Compléter une analyse coûts-avantages
6. Engagement de l'administration locale (résolution du Conseil)
7. Soumission du formulaire de demande de restriction à Transports Canada
8. Examen de la demande par Transports Canada

3. OBJECTIF DU PROCESSUS DE CONSULTATION

Le principal objectif des consultations portant sur la réglementation encadrant la navigation sur le lac Joseph était d'informer le public sur les préoccupations et les problèmes liés à la voie navigable du lac Joseph. La consultation a permis aux parties concernées de fournir des commentaires et des suggestions afin de résoudre les problèmes avant que des mesures gouvernementales ne soient prises. Ces commentaires et suggestions seront mis à l'essai, si applicable, lors de la saison de navigation estivale 2026 afin de déterminer si ces mesures sont efficaces pour régler la problématique.

Les objectifs secondaires étaient :

- D'examiner les solutions potentielles ;
- D'obtenir le soutien de la collectivité ;

- D'éduquer les utilisateurs du plan d'eau ;
- De documenter tout autre problème, cause et personne touchée ;
- De documenter toute autre répercussion observée ;
- De déterminer s'il existe ou non des mesures alternatives non réglementaires susceptibles de mettre fin au comportement indésirable ou interdit.

Le processus de consultation a également eu pour but :

- D'informer les parties prenantes au sujet des caractéristiques du lac Joseph et des usages qui y sont présents ;
- D'informer les parties prenantes des problèmes, de leurs causes et des personnes touchées ainsi que de leurs répercussions sur la sécurité publique et l'environnement.
- D'informer les parties prenantes sur les solutions de remplacement essayées ou explorées et des résultats obtenus
- D'informer les parties prenantes des ressources en place pour la sécurité, la sensibilisation et la surveillance ;
- D'informer les parties prenantes des preuves scientifiques spécifiques au lac Joseph qui établissent les enjeux ou les relations de cause à effet ;
- De permettre aux parties prenantes d'émettre leurs opinions, leurs problématiques, leurs préoccupations et leurs idées ;
- De permettre aux parties prenantes de suggérer des mesures alternatives au RRVUB ;
- De documenter les préoccupations des différentes parties prenantes ;
- D'obtenir une rétroaction des parties prenantes (annexe 15).

4. PROCESSUS DE CONSULTATION

4.1. ÉTAPES DU PROCESSUS DE CONSULTATION

Tableau 1. Étapes déjà réalisées du processus portant sur la réglementation encadrant la navigation sur le lac Joseph

Juin 2025	Diffusion de l'information Réception des commentaires des deux municipalités sur le plan de consultation Sondage des parties prenantes (annexe 13)
Juillet 2025	Tenue de trois consultations publiques (voir section 6 pour plus de détails)
Août 2025	Fin du sondage des parties prenantes

Septembre 2025	Traitement des résultats du sondage et des consultations publiques Réception des commentaires sur les réseaux sociaux, des courriels, des mémoires
Octobre 2025	Production du rapport de consultation

Suivant les étapes déjà effectuées, le processus de consultation, présenté à la figure 1, se poursuivra jusqu'en mai 2027. Il est possible que des étapes soient ajoutées ou enlevées en cours de route.

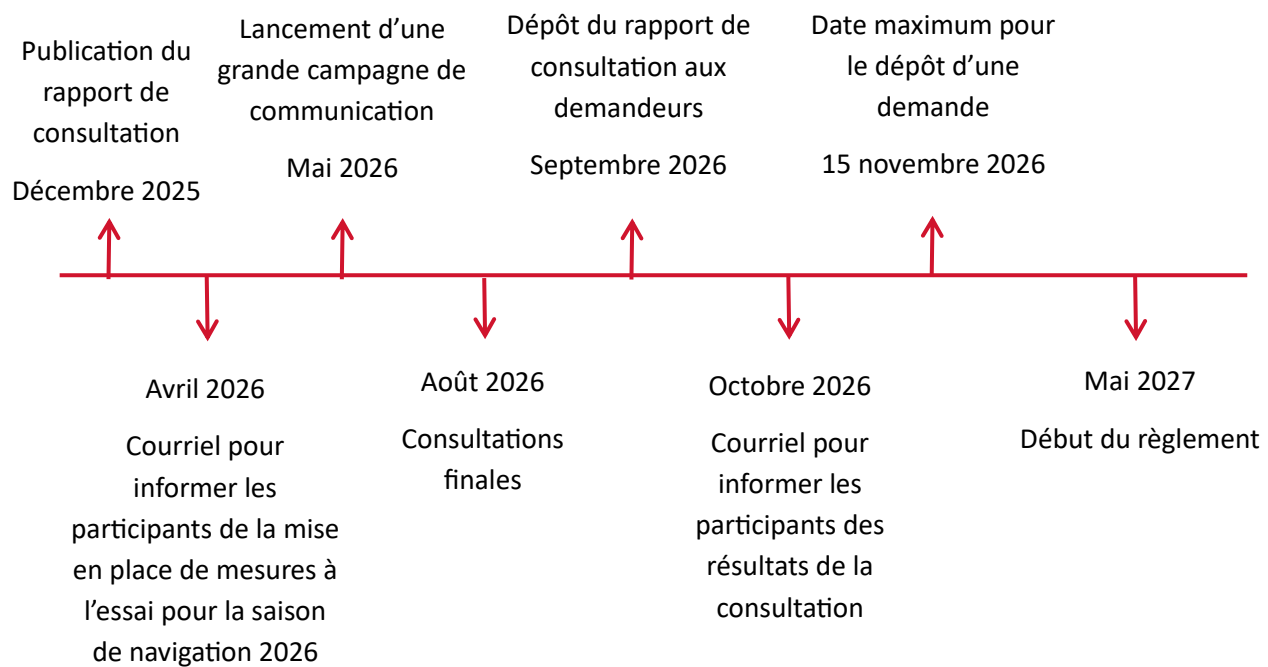


Figure 1. Échéancier du plan consultatif visant la demande d'ajout du lac Joseph au RRVUB de Transports Canada.

4.2. DIFFUSION DE L'INFORMATION

Afin d'informer les parties prenantes de la tenue des consultations portant sur la réglementation encadrant la navigation sur le lac Joseph, les demandeurs ont utilisé divers moyens.

Le tableau 2 présente la liste des différents moyens utilisés pour rejoindre les parties prenantes afin de les informer de la tenue des consultations et d'un sondage portant sur la réglementation encadrant la navigation sur le lac Joseph au lac Joseph.

Tableau 2. Liste des moyens utilisée pour rejoindre les parties prenantes au sujet du processus de consultation portant sur la réglementation encadrant la navigation sur le lac Joseph au lac Joseph

Moyens utilisés	Description	Date
Rencontre ou appel téléphoniques	Rencontre des personnes et organisations suivantes : • Camping des Bois-Francis • Camping Les Mousquetaires • Camping de l'association de chasse et de pêche de Plessisville	3 juillet 2025
Courriel	Courriels envoyés aux personnes et organisations suivantes avec un lien vers le sondage : • Bureau Environnement de Wôlinak, Conseil des Abénakis de Wôlinak • Camping des Bois-Francis • Camping de l'association de chasse et de pêche de Plessisville • Camping Les Mousquetaires • Membres de l'ARRLJ	25 juin 2025 : contact par courriel des 3 campings 28 juin 2025 : 250 courriels envoyés par l'ARRLJ à leurs membres 4 juillet 2025 : courriel au BEW
Accroches portes (annexe 1)	Distribution de 300 accroches portes aux résidents riverains du lac Joseph	30 juin 2025
Bandeau courriel (annexe 2)	Ajouté dans les courriels de la municipalité d'Inverness, de l'ARRLJ et de Saint-Pierre-Baptiste	Juin à juillet 2025
Publications sur la page Facebook d'Inverness	Publication sur la consultation avec un lien vers l'inscription en ligne et une adresse courriel.	10 juillet 2025
Publications sur la page Facebook de Saint-Pierre-Baptiste	Publication sur la consultation avec un lien vers l'inscription au sondage et une adresse courriel.	10 juillet 2025

Publications sur la page Facebook de l'ARRLJ (annexe 3)	Publication sur la consultation avec un lien vers l'inscription en ligne, une adresse courriel ainsi qu'un lien vers le sondage en ligne. Publication de sensibilisation.	12 juillet 2025 9 juillet 2025 3 juillet 2025 27 juillet 2025 26 juillet 2025
Publications sur la page Facebook du GROBEC (annexe 3)	Publication sur la consultation avec un lien vers l'inscription en ligne et une adresse courriel.	10 juillet 2025 11 juillet 2025 4 juillet 2025 3 juillet 2025 2 juillet 2025 25 juin 2025
Création d'événements sur la page Facebook du GROBEC (annexe 3)	Création de trois événements sur Facebook pour les consultations avec un lien vers l'inscription en ligne, une adresse courriel et le sondage.	Consultation du 10 juillet, du 11 juillet et du 13 juillet
Publication dans le bulletin municipal d'Inverness (annexe 4)	Publication sur la consultation avec un lien vers l'inscription en ligne et une adresse courriel	10 juillet 2025 23 juin 2025
Affichage public (annexe 5)	Endroits : • Débarcadère public du lac Joseph • Pronature Thetford Mines et Plessisville • Entreprises de vente et de réparation de bateaux Faucher sport marine à Saint-Ferdinand • Camping des Bois-Francis et Camping les Mousquetaires • Entreprises locales • Bureaux municipaux Avec un lien vers l'inscription en ligne et le sondage ainsi qu'une adresse courriel et un numéro de téléphone	À partir du 25 juin 2025

Lettres (annexe 6)	Envoie de lettre pour informer les propriétés touristiques du processus de consultation	Juin 2025
-----------------------	---	-----------

4.3. MÉTHODE DE CONSULTATION

Afin d'atteindre le plus grand nombre de personnes, plusieurs méthodes de consultation ont été retenues dans le processus de consultation portant sur la réglementation encadrant la navigation sur le lac Joseph. Le tableau 3 en illustre les différentes.

Tableau 3. Liste des méthodes de consultation utilisées dans le processus de consultation portant sur la réglementation encadrant la navigation sur le lac Joseph

Méthode	Date	Description
<u>Sondage sur l'appréciation de la navigation sur le lac Joseph</u> (annexe 13)	25 juin au 31 août 2025	Le sondage visait à documenter quels sont les préoccupations, besoins et intérêts des parties prenantes afin de recueillir leurs commentaires sur les mesures alternatives qui permettraient de résoudre les enjeux actuels. Il visait toutes les parties prenantes.
Consultation en présentiel	10 juillet 2025	Cette consultation visait à documenter quels sont les préoccupations, besoins et intérêts des parties prenantes. Elle a permis de recueillir d'autres idées de mesures alternatives. Elle visait toutes les parties prenantes, mais plus spécifiquement les résidents permanents. Une inscription était facultative, mais possible grâce à un formulaire (annexe 7) mis en ligne le 25 juin 2025 qui renvoyait également au sondage en ligne.
Consultation en virtuel	11 juillet 2025	Cette consultation visait à documenter quels sont les préoccupations, besoins et intérêts des parties prenantes. Elle a permis de recueillir d'autres idées de mesures alternatives. Elle visait toutes les parties prenantes, mais plus spécifiquement les résidents non permanents. Une inscription était obligatoire, mais possible grâce à un formulaire (annexe 7) mis en ligne le 25 juin 2025 qui renvoyait également au sondage en ligne.
Consultation en présentiel	13 juillet 2025	Cette consultation visait à documenter quels sont les préoccupations, besoins et intérêts des parties prenantes. Elle a permis de recueillir d'autres idées de mesures alternatives. Elle visait toutes les parties prenantes, mais plus spécifiquement les membres de l'ARRLJ puisqu'elle fait suite à l'AGA de celle-ci. Une inscription était facultative, mais possible grâce

		à un formulaire (annexe 7) mis en ligne le 25 juin 2025 qui renvoyait également au sondage en ligne.
Appel courriel	ou 23 juillet 2025 et 20 août 2025	Les appels et courriels ont été envoyés aux parties prenantes n'ayant pas participé à la consultation, plus spécifiquement les entreprises locales, les organismes environnementaux, les groupes locaux gouvernementaux, les chargés de l'intervention d'urgence et les experts. Ils visaient à documenter quels sont les préoccupations, besoins et intérêts de ces parties prenantes.

Le déroulement des trois consultations a été le même et comprenait les étapes suivantes :

1. Consignes à suivre
2. Objectifs de la consultation
3. Mise en contexte
4. Présentation de la cause et de la source du problème
5. Présentation du processus réglementaire
6. Rappel des solutions essayées et présentation de la solution réglementaire
7. Session de questions du public sur des idées alternatives
8. Fin de la consultation



L'annexe 8 présente la présentation visuelle des trois consultations.

5. RÉSULTATS DU PROCESSUS DE CONSULTATION

5.1. CONSULTATIONS

Les consultations portant sur la réglementation encadrant la navigation sur le lac Joseph ont été animées par le GROBEC en collaboration avec les municipalités d’Inverness et de Saint-Pierre-Baptiste. Les consultations se sont toutes déroulées en juillet 2025 et ont permis d’entendre l’opinion de 70 personnes. Ce nombre peut toutefois être surestimé, puisque des personnes ont participé aux trois consultations.

Tableau 4. Informations sur les trois consultations portant sur la réglementation encadrant la navigation sur le lac Joseph tenu en juillet 2025

Type de consultation	Date	Heure	Nombre de personnes	Adresse
En présentiel	10 juillet 2025	19h00 à 21h00	17	333 rue Gosford, Inverness
En virtuel	11 juillet 2025	12h00 à 13h30	14	Microsoft Teams Rejoignez la réunion maintenant
En présentiel	13 juillet 2025	11h00 à 13h00	39	1866 route Dublin, Inverness

Une partie des parties prenantes présentes lors des trois consultations ne se sont pas inscrites au formulaire d’inscription en ligne, ainsi il est impossible de connaître le nombre de personnes représentant chaque partie prenante. Selon le formulaire d’inscription, 13 personnes représentaient les usagers d’une embarcation de plaisance propulsée par un moteur et 6 personnes représentaient les usagers d’une embarcation de plaisance non propulsée par un moteur (tableau 5).

Tableau 5. Nombre de personnes inscrites selon leur catégorie de parties prenantes pour les consultations portant sur la réglementation encadrant la navigation sur le lac Joseph tenu en juillet 2025

Catégorie de parties prenantes	Nombre inscrit
Usager d’une embarcation de plaisance propulsée par un moteur	13
Usager d’une embarcation de plaisance non propulsée par un moteur	6

Dans le cadre des consultations menées auprès des usagers du lac Joseph, plusieurs questions ont été posées afin de mieux comprendre les perceptions et préoccupations liées à la sécurité, à la santé du lac et à la réglementation de la navigation.

La première question directement posée aux parties prenantes lors des consultations était : « Est-ce que vous vous sentez en sécurité au lac Joseph ? » Les réponses obtenues ont révélé que la majorité des personnes présentes aux consultations se sentent en sécurité sur le lac Joseph. Toutefois, plusieurs préoccupations ont été soulevées, soit :

- La présence de vagues causant le chavirement des embarcations non motorisées ;
- La vitesse de certains usagers inadéquate dans les zones de rétrécissement du lac et dans la section rivière ;
- Le non-respect des distances sécuritaires et des règles de navigation en vigueur ;
- La perception d'une surcharge d'embarcations sur le plan d'eau.

La deuxième question directement posée aux parties prenantes lors des consultations était : « Est-ce que vous pensez que le lac Joseph est en bonne santé ? » Les réponses obtenues ont révélé que la majorité des personnes présentes aux consultations perçoivent que le lac Joseph est en mauvaise santé.

La troisième question directement posée aux parties prenantes lors des consultations était : « Quels sont les moyens non réglementaires qui pourraient limiter l'impact de la navigation sur le lac Joseph ? » Les personnes présentes aux consultations suggèrent :

- La sensibilisation des usagers non-résidents (touristes, campeurs occasionnels) ;
- La végétalisation/amélioration des bandes riveraines ;
- La mise en place d'une patrouille bleue ;
- Le repositionnement de la signalisation nautique (bouées).

La quatrième question posée de façon indirecte portait sur les enjeux perçus concernant la navigation. Les réponses des personnes présentes aux consultations ont mis en lumière, selon leur perception :

- Qu'il y a trop d'embarcations sur le lac à certains moments de l'année/de la semaine ;
- Que les embarcations vont à une vitesse inadéquate au rétrécissement du lac, près des rives et dans la section rivière ;
- Que les utilisateurs du lac Joseph ne respectent pas les règles de navigation et les distances sécuritaires à respecter entre deux embarcations.

Lors des trois consultations, les parties prenantes présentes ont exprimé plusieurs revendications, soit :

- Préserver le droit d'avoir une embarcation motorisée, peu importe le type, au lac Joseph ;
- Éviter d'impacter les riverains ;
- Maintenir l'accès au lac pour les non-riverains.

Enfin, à la question sur les règlements qui pourraient avoir un impact positif, les propositions incluent :

- La limitation de vitesse en rive ;
- La limitation de vitesse à certains endroits sur le lac.

Concernant plus spécifiquement les trois problèmes qui ont été présentés lors des consultations publiques, soit l'enjeu de sécurité des plaisanciers et autres utilisateurs, l'érosion des rives et le brassage des sédiments, le tableau 6 présente un résumé des réponses reçues.

Pour en savoir plus sur les trois problématiques, vous pouvez consulter l'annexe 16.

Tableau 6. Perceptions et préoccupations liées à la sécurité et aux dommages à l’environnement des diverses catégories prenantes visées par le processus de consultation en lien avec le processus de consultation portant sur la réglementation encadrant la navigation sur le lac Joseph, juillet 2025.

Catégorie de parties prenantes	Constats soulevés	Préoccupations	Recommandations
Résidents locaux (non riverain)	Jugent que les pratiques non réglementaires fonctionnent	Préserver l'accès au lac Joseph pour tous, à faibles coûts	Efforts de sensibilisation maintenue et renforcée Mise en place d'une patrouille nautique appliquant les règlements existants
Riverains	Jugent le nombre d'embarcations de non-résidents excessif Estiment que les usagers occasionnels manquent de sensibilisation aux enjeux environnementaux et sécuritaires Reconnaissent que le lac n'est pas compatible avec toutes les activités nautiques et qu'une limitation de vitesse ciblée est indispensable	Remettent en question l'efficacité des approches non réglementaires Souhaitent protéger les rives et la qualité du lac Craignent que certaines zones deviennent propices à la vitesse Considèrent le processus actuel trop long au regard des impacts observés	Mise en place d'une patrouille nautique appliquant les règlements existants Instauration rapide d'un règlement limitant la vitesse à certains endroits Instauration de mesures de renforcement des rives
Les propriétaires d'embarcations motorisés locaux	Jugent le nombre d'embarcations de non-résidents excessif Estiment que les usagers occasionnels manquent de sensibilisation aux enjeux environnementaux et sécuritaires Soulèvent qu'il est nécessaire de mieux identifier les bâtiments	Ne veulent pas perdre le droit d'avoir une embarcation à moteur au lac Joseph Remettent en question l'efficacité des approches non réglementaires Souhaitent qu'une solution soit trouvée qui limite au minimum les contraintes pour l'ensemble des usagers	Mise en place d'une patrouille nautique appliquant les règlements existants Ajout de signalisation sur le lac Joseph Réalisation d'une étude de bathymétrie du lac Joseph

	Considèrent que la problématique est reliée à la puissance des moteurs et à la vitesse des gens	Se demandent s’il existe des zones du lac où la profondeur est supérieure à cinq mètres dans le lac Joseph Considèrent le processus actuel trop long au regard des impacts observés	
Les usagers d’embarcation de plaisance non propulsée par un moteur	Considèrent que c’est dangereux de circuler sur le lac à certains moments de la semaine ou de l’année Estiment que la situation s’est dégradée depuis 10-15 ans	Remettent en question l’efficacité des approches non réglementaires Considèrent le processus actuel trop long au regard des impacts observés	Mise en place d’une patrouille nautique appliquant les règlements existants Instauration rapide d’un règlement limitant la vitesse à certains endroits
Les usagers de la voie navigable, y compris les adeptes de la pêche et de la navigation de plaisance.	Sans objet	Souhaitent que les municipalités assurent l’adhésion sociale aux règlements proposés.	Application des lois et des règlements en rive Mise en place d’une patrouille nautique appliquant les règlements existants Instauration d’un règlement limitant la vitesse à certains endroits Ajout de zone délimitée où il est possible de faire du wake Chenal balisé comme sur le Saint-Laurent
Les propriétaires d’hydravions	Aucun commentaire reçu		
Entreprises locales (non riverain, non utilisateur)	Estiment qu’une grande sensibilisation doit être effectuée, surtout au niveau de la vitesse dans les baies du lac Joseph	Sont en désaccord avec l’interdiction complète des embarcations sur le lac les voyageurs/touristes avec embarcation	Mise en place d’une patrouille nautique appliquant les règlements existants

	Soulèvent qu'en période de crue, les gens devraient limiter au maximum leur déplacement sur le lac pour éviter l'érosion des berges	sont une source monétaire importante pour eux	Instauration d'un règlement limitant la vitesse à certains endroits
Les communautés et entreprises voisines qui utilisent le plan d'eau	Nécessaire d'avoir une patrouille nautique pour faire appliquer les lois/règlements Nécessaire d'avoir une patrouille bleue pour effectuer de la sensibilisation		Ajout d'un règlement indiquant le nombre d'embarcations maximum par quai pour limiter le nombre d'embarcations
Les groupes environnementaux	Aucun commentaire reçu.		
Les groupes sportifs		Sondage comportant une question donnant automatiquement une note due à la plateforme utilisée (voir annexe 14). Une mention a été ajoutée dans le sondage pour préciser qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses et que l'ordre présenté est aléatoire et ne repose sur aucune donnée scientifique ou d'opinion. Des excuses ont été formulées.	
Les peuples autochtones	Aucun commentaire reçu.		
Les propriétaires de chalets locatifs	Aucun commentaire reçu.		
Gouvernements et groupes non gouvernementaux locaux	Aucun commentaire reçu.		
Expert	Aucun commentaire reçu.		

Dû au changement législatif qui s'est produit pendant le processus, certains groupes n'ont pas été contactés et seront contactés lors de la deuxième période de consultation. Ces groupes sont :

- Les agents chargés de l'intervention d'urgence, de la sécurité et de l'application de la loi ;
- Les associations provinciales de l'industrie du nautisme (membres de l'association canadienne de l'industrie nautique) ;
- Les promoteurs touristiques de la région ;
- Les représentants de navigation commerciale.

5.2. QUESTIONS NON RÉPONDUES

Certaines questions, lors des consultations publiques, ont été posées et non répondues in situ puisque celles-ci nécessitaient plus de recherche et de démarches. La prochaine section présente ces questions et une réponse préliminaire à celle-ci.



Pourquoi ne pourrait-on pas instaurer un règlement semblable à celui de Saint-Ferdinand sur le nombre d'embarcations maximum par quai autorisé ?

Cette avenue sera à évaluer par la municipalité d'Inverness et la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste.



Existe-t-il une étude sur la capacité de portance du lac Joseph ?

À ce jour, aucune étude n'a été réalisée sur la capacité de portance du lac Joseph. C'est pourquoi un mandat a été donné par les deux municipalités et l'ARRLJ au GROBEC pour produire cette étude d'ici le 1^{er} février 2026. Une telle analyse permettra d'offrir des pistes utiles aux municipalités riveraines dans le cadre de leurs réflexions réglementaires. Cela dit, elle ne peut être intégrée au processus actuel, puisque Transports Canada stipule que l'accès aux eaux navigables doit rester ouvert à l'ensemble des Canadiennes et Canadiens. Néanmoins, les résultats d'une telle étude contribueront à éclairer les discussions entourant la réglementation du nombre de quais autorisés par propriété ou du nombre d'embarcations permises par quai.



Est-ce qu'une inspection est réalisée pour savoir si les embarcations sont lavées avant d'être mises à l'eau ?

Il n'y a pas de règlement qui oblige le lavage des embarcations avant la mise à l'eau au lac Joseph. De plus, à la seule mise à l'eau publique du lac Joseph, aucune installation de lavage n'est disponible. Ainsi, aucune inspection ne peut être réalisée.

Est-ce qu'il y a une probabilité que les municipalités décident d'interdire tous les bâtiments motorisés sur le lac ?

Les municipalités reconnaissent que le lac à une vocation récréative et que plusieurs utilisateurs pratiquent des sports nautiques. Il n'est pas envisagé, dans ce processus, d'interdire tous les bâtiments motorisés du lac. Les municipalités veulent encadrer les pratiques nautiques sur le lac Joseph et non les interdire. Ils souhaitent que les activités soient sécuritaires, sans les interdire totalement.



Est-ce que des mesures seront prises pour les rives non conformes aux règlements actuels ?

Les municipalités veulent démarrer une démarche concertée avec les riverains pour mettre en place des mesures de protection des berges visant l'ensemble des propriétés.



Est-ce qu'on connaît l'impact de la qualité de l'eau du lac William sur le lac Joseph ?

Oui, selon la station d'échantillonnage qui suit l'indice de qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP) situé sur le 10^{ème} rang² entre le lac William et le lac Joseph, l'IQBP médian est qualifié de satisfaisant avec une cote de 68 en 2024 (MDDELCC).



Est-ce que les autres sources de phosphore sont visées par des mesures ?

Le phosphore est un nutriment important dont la teneur limite ou favorise habituellement la croissance des algues et des plantes aquatiques. Il y a un lien entre la concentration de phosphore, la productivité du lac et son niveau trophique (MELCCFP, 2024). Il existe plusieurs sources qui peuvent contribuer à augmenter les niveaux de phosphore dans les lacs d'un bassin versant. Les plus fréquentes sources sont :

- Les eaux usées (rejets d'installations septiques ou surverses municipales) ;
- Les sols mis à nu (coupes forestières, agriculture, chantiers de construction, érosion et entretien des fossés, déboisement des rives et des terrains) ;
- Le ruissellement des eaux pluviales et agricoles ;
- Les engrais domestiques et agricoles ;
- L'érosion des roches et des sols
- La décomposition des matières organiques.

Les municipalités situées autour du lac Joseph ont déjà entamé plusieurs initiatives pour limiter les autres sources de phosphore. Elles ont évalué ou envisagent d'évaluer l'état des installations

² Cette station est suivi d'avril à novembre depuis les 20 dernières années.

septiques autour du lac Joseph, dans le but d'identifier les installations non conformes et de mettre en place un programme de mise en conformité. Les municipalités du lac Joseph mettent également en place des mesures pour lutter contre l'érosion sur l'ensemble de leur réseau routier. Les municipalités effectuent de la sensibilisation chez les propriétaires agricoles et les encouragent à appliquer de meilleures pratiques. Finalement, les municipalités situées autour du lac Joseph encadrent l'utilisation d'engrais et de fertilisants près des cours d'eau et plan d'eau. Elles envisagent également de réglementer l'utilisation de matières résiduelles fertilisantes, telles que les biosolides.



Devrait-on interdire les bateaux qui ne respectent pas les largeurs et profondeurs minimales spécifiées dans la littérature ?

Il est important de considérer le caractère récréotouristique du lac Joseph et l'importance des utilisateurs d'embarcations motorisés. La population et les instances municipales doivent déterminer les impacts acceptables des activités qui sont effectuées sur le lac Joseph. Par ailleurs, selon l'étude de Mercier-Blais et Prairie (2014), toutes les embarcations peuvent avoir un impact sur l'environnement du lac, en fonction de leur vitesse et de la profondeur des zones fréquentées. Dans cette optique, il pourrait être judicieux de mieux faire connaître ces effets et de promouvoir les bonnes pratiques auprès de l'ensemble des usagers, plutôt que de cibler une seule catégorie d'utilisateurs. À titre d'exemple, pour les sports nautiques générant des vagues, il serait souhaitable que les pratiquants privilégient les zones les plus profondes du lac et évitent autant que possible les secteurs peu profonds. De même, lors des déplacements vers un quai, il serait recommandé d'adopter une trajectoire perpendiculaire à la rive plutôt que de la longer.



Est-ce que la création du seuil et la configuration ont été prises en compte comme cause de l'érosion?

Oui, cela a été pris en compte. Toutefois, il est important de préciser que l'objectif du seuil était de ramener le lac Joseph à son niveau d'origine. Le seuil n'est pas responsable de l'érosion qui touche actuellement les rives du lac.

5.3. SONDAGE EN LIGNE

Un sondage en ligne a été préparé par le GROBEC (annexe 13). Celui-ci a été soumis aux membres du comité de liaison afin d'obtenir leur rétroaction avant la diffusion publique. Des commentaires de la part des municipalités et d'ARRLJ ont été reçus et des ajustements ont été apportés au sondage.

Le sondage était diffusé via la plateforme Forms de Microsoft du 25 juin au 31 août 2025. Il s'agissait d'un sondage anonyme autoadministré, ce qui signifie que les répondants n'étaient pas interviewés. Ils répondaient donc de manière autonome aux questions. Toutes personnes qui se sentaient interpellées par le sujet pouvaient y répondre. Des copies papier étaient disponibles sur demande aux bureaux municipaux. L'avantage de ce type de sondage est qu'il est assez rapide de le remplir et qu'il permet à toute personne d'exprimer son opinion. Toutefois, le désavantage est que la population doit être informée de la tenue du sondage.

Il y a eu 63 répondants au sondage. Le sondage comprenait des questions à choix multiples, des questions avec réponses à cocher (plusieurs réponses possibles), des questions à classement et des questions ouvertes. La compilation et le traitement des résultats et des commentaires ont été réalisés par le GROBEC. Les municipalités et l'ARRLJ n'ont pas reçu les résultats bruts.

Identification du répondant

La majorité des répondants sont des utilisateurs d'embarcation motorisée riverains de l'une des deux municipalités demandeurs.

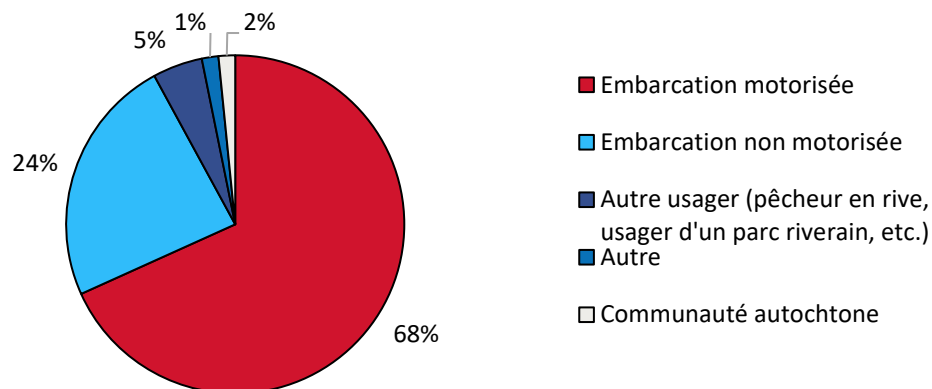


Figure 2. À quel groupe de parties prenantes appartenez-vous ? (n=63)

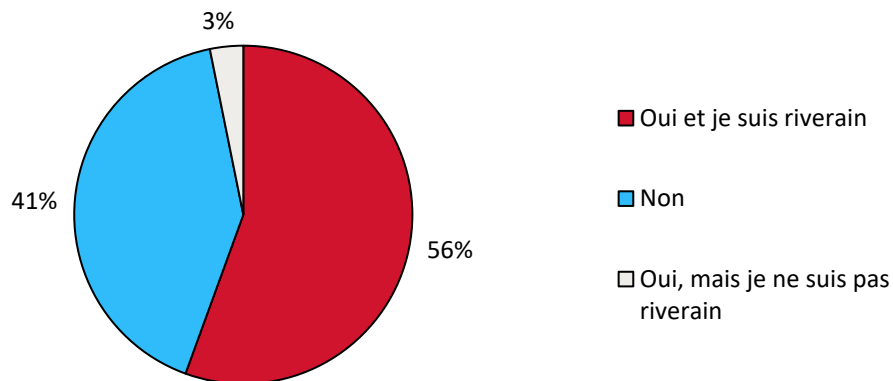


Figure 3. Êtes-vous un résident d'Inverness ou de Saint-Pierre-Baptiste ? (n= 63)

Cohabitation

Les questions dans cette section visent à connaître la qualité de la cohabitation entre les différents usagers du lac Joseph afin de déterminer si celle-ci est problématique ou non. Les réponses sont assez partagées, mais la majorité des répondants ne perçoivent la cohabitation entre les plaisanciers, pêcheurs, sportifs et autres usagers du lac Joseph comme ni bonne ni mauvaise.

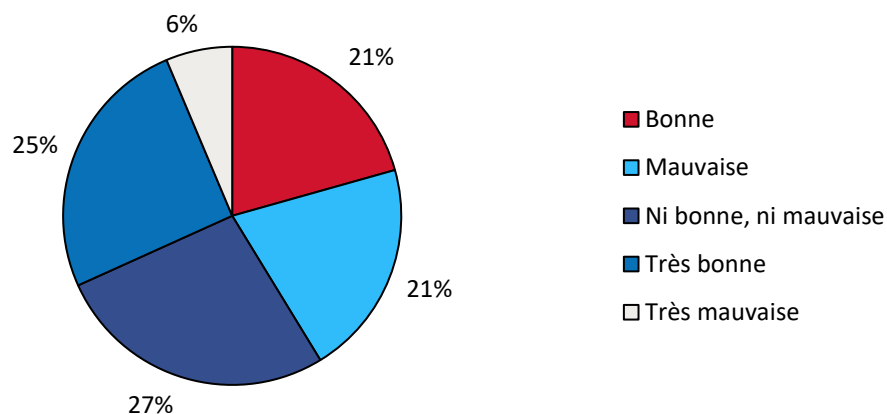


Figure 4. Comment percevez-vous la cohabitation entre les plaisanciers, pêcheurs, sportifs et autres usagers du lac Joseph ? (n=63)

Malgré tout, un peu plus de la moitié des répondants ont indiqué ne pas avoir personnellement vécu ni observé de tensions, de conflits, de situations dangereuses ou d'accidents à la question longue : « Avez-vous déjà vécu ou été témoin de tension, de conflit, d'une situation dangereuse ou même d'un accident avec d'autres usagers ? Si oui, pouvez-vous décrire cette expérience ? » (tableau 8). Il est possible que la formulation de la question ait influencé leurs réponses ou engendré une certaine confusion.

Tableau 7. Avez-vous déjà vécu ou été témoin de tension, de conflit, d'une situation dangereuse ou même d'un accident avec d'autres usagers ? Si oui, pouvez-vous décrire cette expérience ?

Oui	29
Non	32

Les répondants qui indiquent qu'ils ont vécu ou été témoin de tension, de conflit, d'une situation dangereuse ou même d'un accident avec d'autres usagers mentionnent généralement l'irrespect des autres usagers ainsi que la vitesse non appropriée à certains endroits sur le lac. Dans la catégorie nommée « Irrespect », il est question de distance non sécuritaire entre les embarcations, de vagues produites intentionnellement pour affecter une autre embarcation, d'encerclement d'embarcation plus vulnérable, de harcèlement ou de situation dangereuse qui ne sont pas couverts par un règlement déjà en place. Dans la catégorie nommée « vitesse », il est question de vitesse inadaptée de certains usagers du plan d'eau. Certains répondants indiquent que le chenal étroit est la portion la plus dangereuse au niveau de la vitesse, car certains utilisateurs n'adaptent pas leur conduite. En effet, il n'y a pas de règlement déjà en place qui limite la vitesse à certains endroits dangereux au lac Joseph.

Selon les répondants, les comportements ou activités qui facilitent la cohabitation harmonieuse sur le lac sont en premier dans le classement, les bateaux qui respectent les distances de sécurité avec les embarcations non motorisées, les embarcations à l'arrêt ou les baigneurs. En deuxième dans le classement, les bateaux qui respectent les riverains en réduisant leur vitesse près des rives, réduisant le bruit et les vagues produits par leur embarcation. Finalement, en troisième dans le classement, les bateaux qui génèrent des vagues dans des zones sécuritaires, éloignées de la rive.

Cette question visait à faire classer par ordre de priorité certains comportements qui facilitent la cohabitation harmonieuse sur le lac Joseph. Bien entendu, tous ces comportements sont des comportements importants à adopter, mais la question visait à cerner la source du problème relié au sentiment d'insécurité vécu par certains usagers de l'eau. Il n'y avait pas de bonne ou de mauvaise réponse à cette question. Toutefois, dans le sondage, la plateforme utilisée donnait automatiquement une note ce qui a pu induire certains répondants en erreur. Cela a soulevé des interrogations de la part de répondants (voir annexe 14). Une mention a été ajoutée dans le sondage pour préciser qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses et que l'ordre présenté est aléatoire et ne repose sur aucune donnée scientifique ou d'opinion. Des excuses ont été formulées.

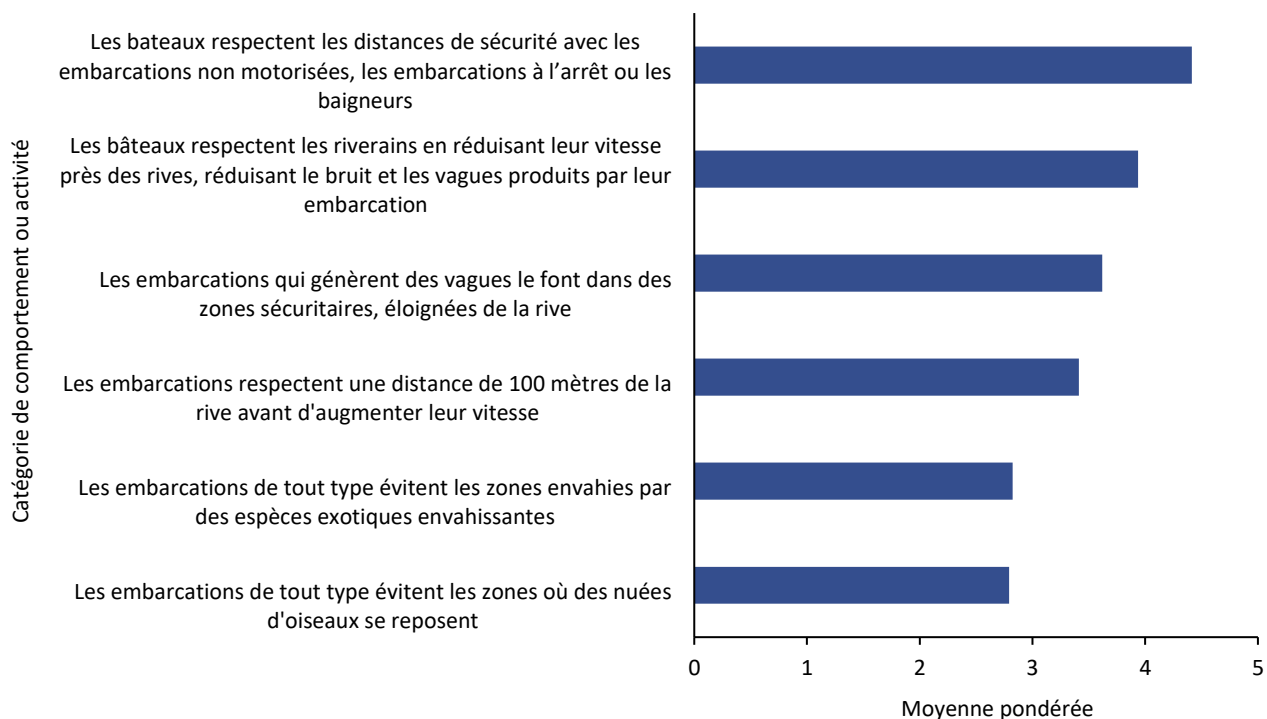


Figure 5. Quels comportements ou activités facilitent la cohabitation harmonieuse sur le lac ? Classer en ordre de priorité (n=63).

Sécurité nautique

Les répondants au sondage se sentent en grande majorité en sécurité sur le lac Joseph.

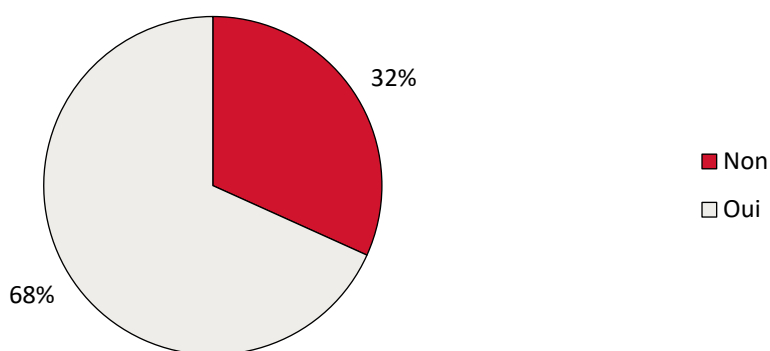


Figure 6. Vous sentez-vous en sécurité lorsque vous naviguez sur le lac Joseph ? (n=63)

Les répondants ayant indiqué ne pas se sentir en sécurité sur le lac Joseph ont mentionné qu'ils évitent de s'y rendre lors des périodes achalandées, comme la fin de semaine ou les vacances.

L'insécurité est principalement liée à la vitesse excessive des embarcations et à leur trop grand nombre, jugés incompatibles avec une navigation sécuritaire par ces répondants.

Tableau 8. Raison du sentiment d'insécurité des répondants ayant répondu non à la question 8 (n=22)

Raison de leur sentiment d'insécurité	Nombre de fois que la raison a été mentionnée
Puissance	2
Code de navigation	3
Vulnérabilité	3
Trop d'embarcations	5
Vitesse	6
Évitement	6

Notes : Les répondants pouvaient répondre à plusieurs catégories, c'est pourquoi le total des réponses est de 25.

Toutefois, la majorité des répondants pensent que certaines activités nautiques devraient être mieux réglementées pour favoriser une meilleure cohabitation.

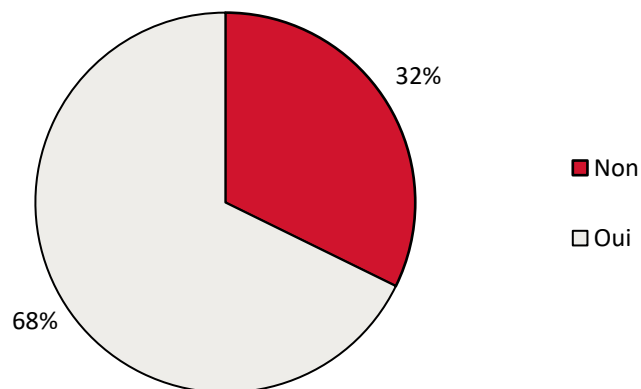


Figure 7. Pensez-vous que certaines activités nautiques devraient être mieux réglementées pour favoriser une meilleure cohabitation ? (n=62)

Les répondants pensent que le wakesurf, le wakeboard et les déplacements en rives devraient être mieux réglementés. Toutefois, les réponses sont partagées entre plusieurs activités nautiques. Cette divergence pourrait s'expliquer par le fait que les enjeux de sécurité au lac Joseph semblent davantage liés à des comportements inadéquats de certains usagers, notamment le non-respect des règles de navigation, des autres usagers et de la vitesse inadéquate à certains endroits du lac.

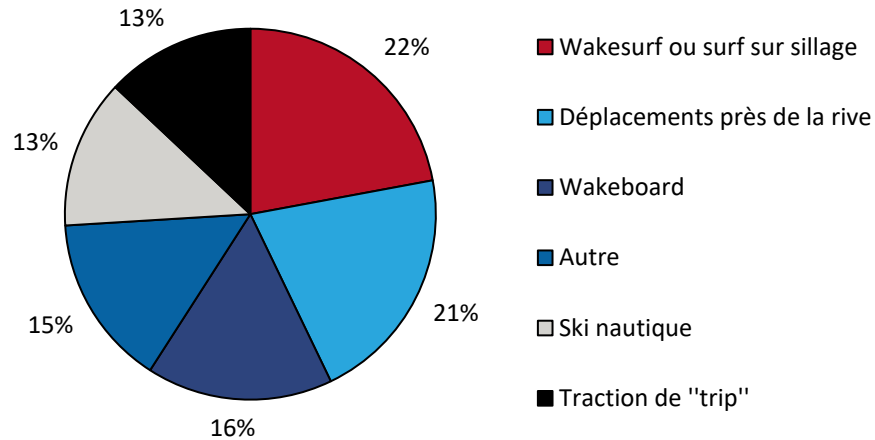


Figure 8. Quelles sont les activités nautiques qui devraient être mieux réglementées ? (n=63)

Les types d'utilisateurs ayant le plus d'impact sur la sécurité au lac Joseph, selon les répondants, sont en premier dans le classement, les motomarines. En second, ce sont les plaisanciers avec gros bateau à moteur, puis en troisième dans le classement, ce sont les wakesurfer.

Cette question visait à faire classer par ordre de priorité les types d'utilisateurs ayant le plus d'impact sur la sécurité au lac Joseph. Il n'y avait pas de bonne ou de mauvaise réponse à cette question. Toutefois, dans le sondage, la plateforme utilisée donnait automatiquement une note ce qui a pu induire certains répondants en erreur. Cela a soulevé des interrogations de la part de répondants (voir annexe 14). Une mention a été ajoutée dans le sondage pour préciser qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses et que l'ordre présenté est aléatoire et ne repose sur aucune donnée scientifique ou d'opinion. Des excuses ont été formulées.

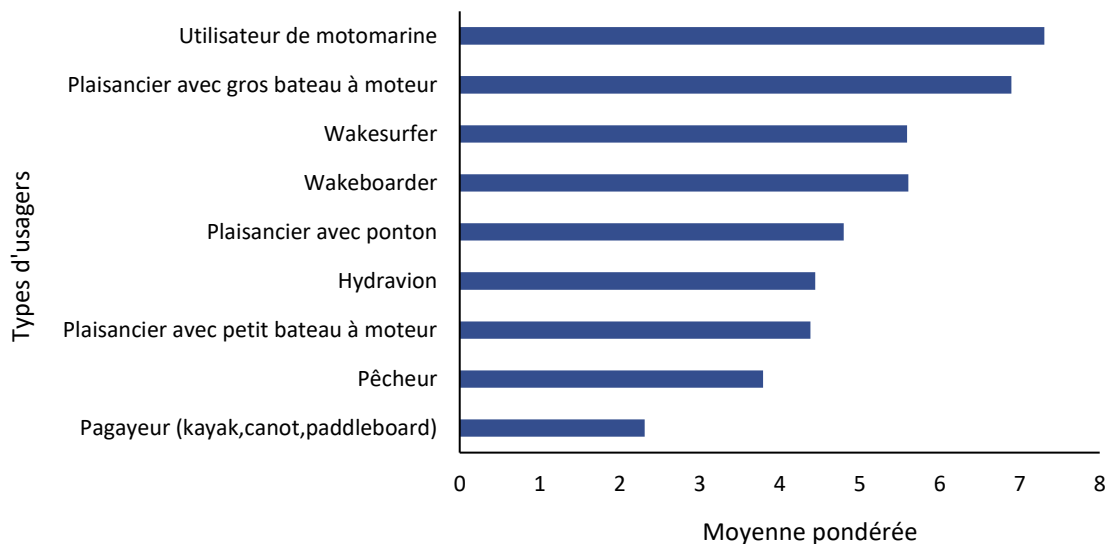


Figure 9. Quels sont, selon vous, les types d'utilisateurs ayant le plus d'impact sur la sécurité au lac Joseph ? Classez-les par ordre de priorité (n=63).

Environnement

La grande majorité des répondants pensent que le lac Joseph est en mauvaise santé.

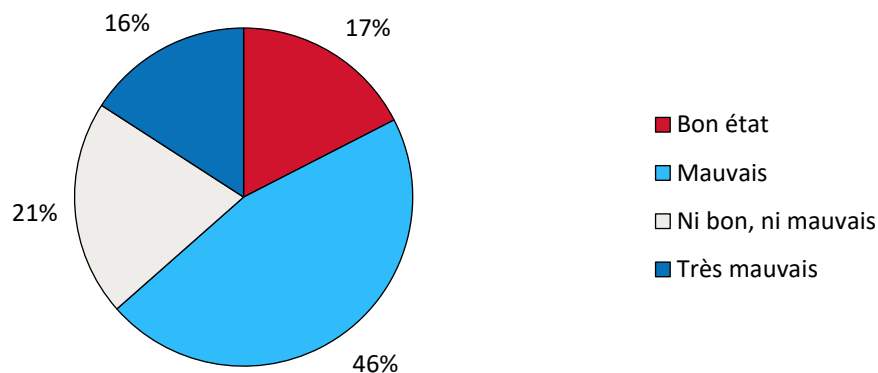


Figure 10. Comment évaluez-vous l'état général de l'eau du lac Joseph ?

Selon les répondants, les bâtiments ayant le plus d'impact sur l'écosystème du lac Joseph sont en première position, les bateaux à gros moteur, en deuxième position, les bateaux de type wake et en troisième position, les motomarines.

Cette question visait à faire classer par ordre de priorité les bâtiments qui ont le plus d'impact sur l'écosystème du lac Joseph. Bien entendu, tous ces usagers ont un impact direct ou indirect sur l'écosystème du lac Joseph, mais la question visait à cerner la source du problème relié à l'environnement. Il n'y avait pas de bonne ou de mauvaise réponse à cette question. Toutefois, dans le sondage, la plateforme utilisée donnait automatiquement une note ce qui a pu induire certains répondants en erreur. Cela a soulevé des interrogations de la part de répondants (voir annexe 14). Une mention a été ajoutée dans le sondage pour préciser qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses et que l'ordre présenté est aléatoire et ne repose sur aucune donnée scientifique ou d'opinion. Des excuses ont été formulées.

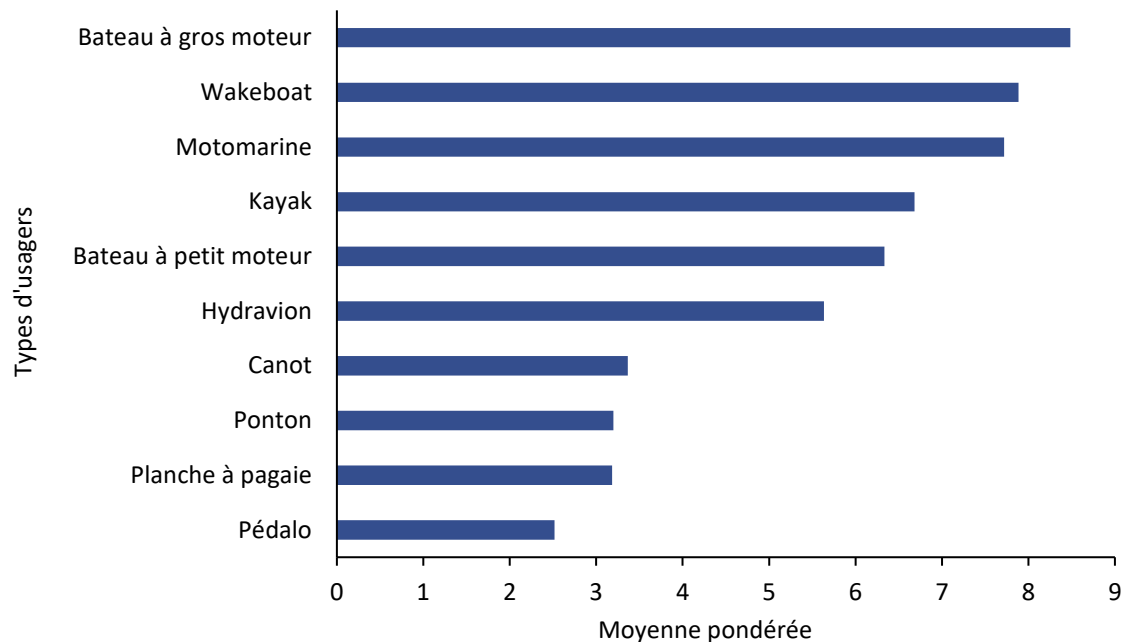


Figure 11. Quels sont, selon vous, les bâtiments qui ont le plus d'impact sur l'écosystème du lac Joseph (n=61)

Réglementation

La dernière question du sondage visait à ouvrir la discussion sur les différents types de règlements ou d'initiatives qui pourraient être implantés sur le lac Joseph. Les répondants au sondage ont majoritairement indiqué qu'une limitation de vitesse à certains endroits sur le lac pourrait améliorer la navigation sur le lac Joseph.

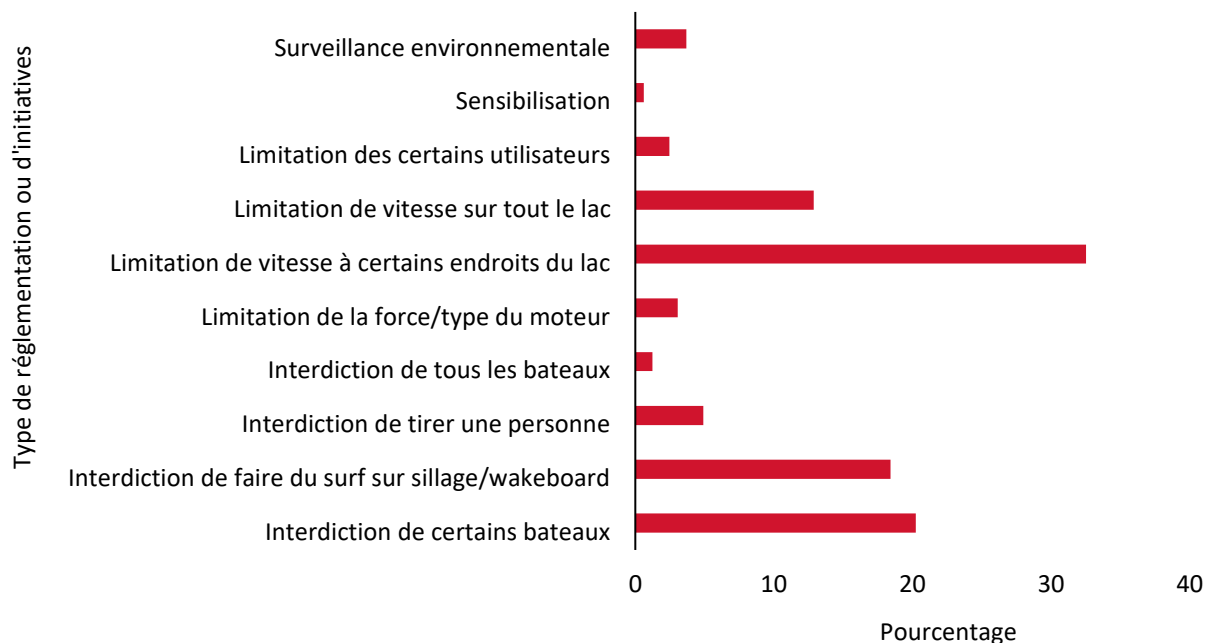


Figure 12. Quels types de réglementation ou d'initiatives pourraient améliorer la navigation sur le lac Joseph ? (n=63)

Informations qu'il en ressort

La majorité des répondants au sondage se sentent en sécurité au lac Joseph, bien que certains comportements reliés à l'irrespect et la vitesse favorisent une mauvaise cohabitation entre usagers.

La majorité des répondants au sondage perçoivent le lac Joseph comme en mauvais état et voient que certains types d'embarcation affectent l'écosystème du lac Joseph.

Les répondants au sondage croient également qu'une réglementation afin de limiter la vitesse à certains endroits du lac Joseph pourrait améliorer la navigation sur le lac Joseph.

Les répondants au sondage identifient les répercussions négatives au type d'embarcation et non aux comportements de l'utilisateur de cette embarcation. Par exemple, les motomarines sont souvent citées comme problématique au lieu d'être les comportements de certains utilisateurs qui ne respectent pas les règles de sécurité nautique et les distances sécuritaires.

Les déplacements en rives sont également visés par les répondants au sondage en raison de la vitesse excessive et du non-respect de certains usagers. Ces zones sont fréquemment occupées par des baigneurs, des embarcations à l'arrêt ou des embarcations non motorisées. Une vitesse inappropriée dans ces secteurs peut engendrer des nuisances, compromettre la sécurité des autres utilisateurs et nuire à la cohabitation harmonieuse, selon les répondants au sondage.

Les motomarines sont souvent utilisées en lac pour effectuer des figures, des déplacements rapides, des virages serrés ou des sauts sur des vagues. Ainsi, la problématique est surtout l'utilisateur qui ne respecte pas les règles de sécurité nautique et les distances sécuritaires à respecter.

5.4. MÉMOIRES REÇUS

Aucun mémoire n'a été reçu.

6. SOLUTIONS AUX PROBLÉMATIQUES

6.1. SOLUTIONS QUI ONT DÉJÀ FAIT L'OBJET D'UN ESSAI AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES

Une liste de comportements à adopter est affichée à la seule mise à l'eau publique du lac Joseph. Elle a été écrite par la municipalité d'Inverness, de Saint-Pierre-Baptiste, de Saint-Ferdinand et de l'ARRLJ. Elle est également disponible sur les sites des municipalités. Le texte complet est disponible à l'annexe 9.

L'ARRLJ a également publié un code d'éthique destiné aux membres de l'ARRLJ, mais également aux utilisateurs du lac Joseph. Ce code d'éthique est disponible sur le site de l'ARRLJ à l'adresse : <https://www.lacjoseph.ca/association/code-d-ethique/>.

En 2021, un comité de liaison a été mis sur pied afin de favoriser la concertation entre les acteurs de l'eau du lac Joseph. Il était initialement composé des municipalités d'Inverness, de Saint-Pierre-Baptiste et de Saint-Ferdinand, ainsi que de l'ARRLJ et du GROBEC. Par la suite, la municipalité de Saint-Ferdinand s'est retirée du comité, et les trois campings situés autour du lac ont été intégrés à la démarche.

En 2022, les municipalités ont mandaté le GROBEC pour effectuer le portrait du littoral, des bandes végétales riveraines et des sites d'érosion du lac Joseph (annexe 10) ce qui a permis de produire un guide de recommandations pour les riveraines et riverains du lac Joseph (annexe 11).

En 2025, un comité bouée et sécurité a été créé au sein de l'ARRLJ afin de mieux gérer les bouées privées installées sur le lac Joseph et continuer la prévention à la sécurité.

Finalement, plusieurs publications sur les réseaux sociaux ou dans les bulletins municipaux ont été effectuées depuis plusieurs années sur l'environnement et la sécurité au lac Joseph même si celles-ci n'ont pas été documentées. Les publications Facebook effectuées depuis 2025 sont documentées.

Par exemple, au cours de l'été 2025, la municipalité d'Inverness et l'association des riveraines et riverains du lac Joseph ont publié sur leurs réseaux sociaux une publication pour rappeler aux résidents qu'un guide sur les recommandations pour les riverains du lac Joseph avait été produit.



L'association des riveraines et riverains du lac Joseph a également été très active sur leurs réseaux sociaux en publiant plusieurs fois des publications de sensibilisation sur les règles de navigation et le code d'éthique du lac Joseph (annexe 12).

6.2. MESURES ALTERNATIVES NON RÉGLEMENTAIRE

Les parties prenantes qui ont pris part aux différentes méthodes de consultation ont proposé d'autres solutions alternatives au RRVUB. Les solutions alternatives proposées le plus fréquemment sont :

1. Mettre en place une patrouille bleue

Il est proposé par les personnes qui ont pris part aux différentes méthodes de consultation d'instaurer une patrouille bleue dont la mission serait d'informer, de sensibiliser et d'éduquer les usagers à l'aide de divers outils et mécanismes adaptés. Ils soulignent qu'elle devrait être souvent à la rampe de mise à l'eau publique, mais également aux différents campings.

2. Augmenter les efforts de sensibilisation

Les personnes qui ont pris part aux différentes méthodes de consultations soulignent qu'il est nécessaire de produire davantage de matériel informatif et éducatif sur l'environnement du lac, particulièrement à l'intention des parties prenantes moins familières avec celui-ci (touristes, visiteurs de court ou long séjour). De plus, ils proposent d'élaborer une campagne de sensibilisation sur les bonnes pratiques nautiques. Ces documents pourraient être des affiches placées à des endroits stratégiques, des publicités à la radio, des articles dans un journal local, des activités de sensibilisation du public, des publications d'annonces et d'informations en ligne, des mises en place de patrouilles de bénévoles, des distributions de brochures d'information aux usagers de la rampe de mise à l'eau et aux touristes dans les chalets locatifs ou l'envoi de lettres aux résidents locaux.

3. Améliorer la signalisation et le visuel des bouées

Il est proposé par les personnes qui ont pris part aux différentes méthodes de consultation d'ajouter des bouées sur le lac pour inciter à aller plus lentement et identifier un couloir sécuritaire pour les embarcations non motorisées. La Route Bleue le suggère déjà. Ces bouées pourraient par exemple inciter les gens à aller moins vite par des phrases telles que :

- Chenal étroit devant – Réduisez votre vitesse
- Prudence – Zone de baignade
- Réduisez votre sillage
- Dangers près du rivage
- Milieu fragile – Réduisez votre vitesse
- Zone environnementale sensible – Évitez l'ancrage

Il est toutefois nécessaire que ces bouées respectent le [Règlement sur les bouées privées](#). Un [guide du propriétaire](#) a également été rédigé par Transport Canada.

4. Code d'éthique

Il est proposé par les personnes qui ont pris part aux différentes méthodes de consultation de changer la liste des comportements à adopter affichée près de la rampe de mise à l'eau pour l'adapter au code d'éthique publié sur le site de l'ARRLJ afin de n'avoir qu'un seul document. L'instauration d'un code d'éthique volontaire est une démarche qui devrait idéalement être initiée par l'administration locale, en collaboration avec les différents usagers du plan d'eau. De plus, les mesures à inclure devraient toucher la sécurité, l'environnement et l'intérêt du public. Il est à noter que le code d'éthique est volontaire, donc les utilisateurs du plan d'eau ne sont pas tenus de le respecter. C'est surtout la pression sociale qui fait en sorte que les utilisateurs le respectent.

6.3. MESURES ALTERNATIVES RÉGLEMENTAIRES

5. Patrouille nautique

Les personnes qui ont pris part aux différentes méthodes de consultation ont proposé d'instaurer une patrouille nautique dont la mission serait d'éduquer les usagers, mais également faire appliquer les lois et règlements. La patrouille nautique doit, selon eux, être fréquemment sur l'eau et ne pas craindre de donner des constats d'infractions. Elle doit être, selon eux, équipée d'un radar et/ou d'un sonomètre.

6. Améliorer les bandes riveraines

Il est proposé par les parties prenantes de faire appliquer la réglementation déjà existante en rives dans les deux municipalités et de développer un projet afin de renforcer les zones érodées.

7. Mises à l'eau

Selon certaines parties prenantes, une attention particulière devrait être apportée aux mises à l'eau privées afin que celles-ci respectent les lois et règlements en place.

Il est aussi proposé par certaines personnes qui ont pris part aux différentes méthodes de consultation d'évaluer la pertinence de modifier le règlement de zonage pour ajouter certaines

restrictions concernant les quais comme à la municipalité de Saint-Ferdinand. En effet, la municipalité indique dans son règlement de zonage :

« Tout nouveau quai privé doit respecter la condition suivante : il sera permis d'avoir au plus un quai pour un même terrain adjacent au lac. De plus, il sera permis d'avoir au plus 2 emplacements à propulsion mécanique incluant l'abri à bateau/monte-bateau et 2 emplacements à propulsion humaine (page 269) ».

Finalement, il est proposé par toutes les parties prenantes de mieux contrôler l'accès à la rampe de mise à l'eau publique et le lavage des embarcations qui accèdent au lac Joseph.

8. Comportement sur l'eau

Selon les personnes qui ont pris part aux différentes méthodes de consultation, les municipalités doivent assurer le respect des règlements en vigueur sur l'eau. Certaines personnes présentes aux consultations proposent d'envisager une modification du règlement sur les nuisances pour encadrer certaines plages horaires et zones spécifiques. Selon eux, il est également important qu'une communication visant les touristes et visiteurs soit effectuée pour que ceux-ci soient mis au courant et en comprennent la raison. Il est proposé par certaines personnes qui ont pris part aux différentes méthodes de consultation qu'un gros travail de communication sur l'ensemble des règlements sur la navigation déjà existante soit effectué. En effet, certains règlements existent déjà, comme l'article 201 du [Règlement sur les petits bâtiments](#) qui indique que :

« L'utilisateur d'une embarcation de plaisance doit prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer la sécurité de celle-ci et des personnes à bord ».

Même chose pour, selon ce même règlement, l'article 1007 :

« Il est interdit d'utiliser un petit bâtiment de manière imprudente, sans y mettre le soin et l'attention nécessaires ou sans faire preuve de considération pour autrui »

ou le [Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments](#) :

« (1) toute personne qui utilise un bâtiment doit : a) tenir compte des circonstances qui pourraient présenter un danger pour le bâtiment ou d'autres bâtiments; (b) éviter de compromettre la sécurité des personnes participantes à des activités sur les eaux ».

6.4. MESURES RÉGLEMENTAIRE SUGGÉRÉE

Actuellement, il n'existe aucune réglementation sur le lac Joseph qui découle du [Règlement sur les Restrictions visant l'utilisation des bâtiments](#).

Dans un souci de transparence, les municipalités ont souhaité présenter les différentes options réglementaires susceptibles d'être proposées lors de la prochaine consultation publique qui avaient également été présentées au Bureau de la Sécurité Nautique de Transports Canada. Celles-ci sont :

- l'ajout d'une vitesse maximum dans un secteur précis du lac Joseph, soit 30 mètres, 90 mètres ou 180 mètres autour du lac Joseph à partir des rives ;
- l'interdiction, dans des secteurs précis, d'utiliser un bâtiment à propulsion électrique ou à propulsion mécanique dans le but de permettre à une personne de faire du surf sur le sillage de ce bâtiment.

La limite de 30 mètres a été bien accueillie par les participants. En revanche, la proposition d'une limite de 180 mètres a suscité une réaction défavorable. Quant à la limite de 90 mètres, les avis étaient partagés. Pour ce qui est de l'interdiction, dans des secteurs précis, d'utiliser un bâtiment à propulsion électrique ou à propulsion mécanique dans le but de permettre à une personne de faire du surf sur le sillage de ce bâtiment, les parties prenantes avaient des opinions très divergentes et il ne semblait pas avoir consensus.

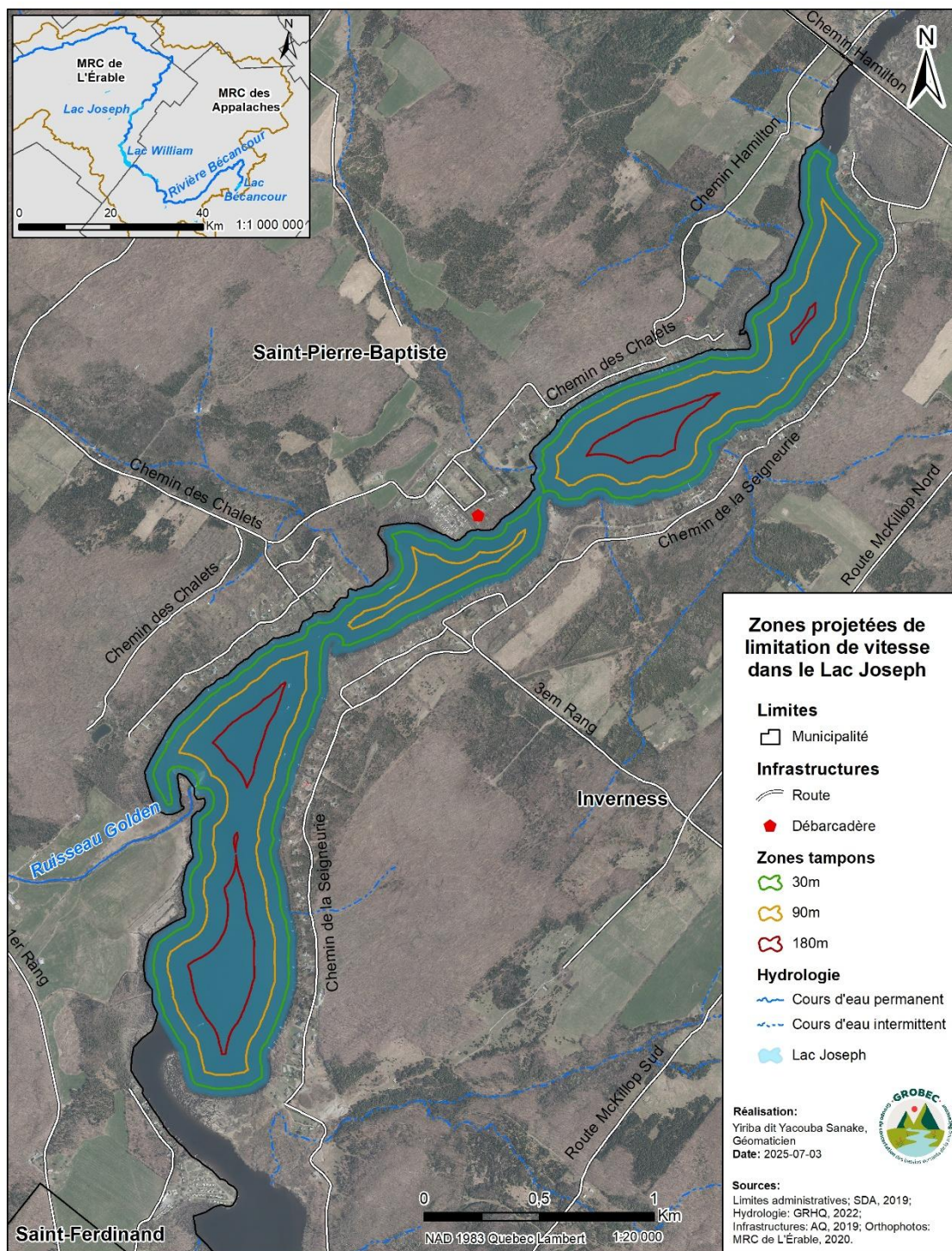


Figure 13. Carte des différentes propositions de la municipalité qui seront présentées lors d'une prochaine consultation publique

Plusieurs riverains ont suggéré de réglementer la puissance des moteurs plutôt que le type d'embarcation. C'est une proposition qui pourrait également être intégrée à la prochaine consultation.

Enfin, les riverains et les utilisateurs d'embarcations motorisées ont exprimé le souhait de disposer d'une carte illustrant la profondeur du lac Joseph afin d'allier la distance de la rive avec cette donnée. Cette carte ne pourra être produite qu'une fois la bathymétrie du lac réalisée, ainsi il serait important d'effectuer la prochaine consultation après.

7. CONCLUSION

À la lumière des résultats du processus consultatif, les municipalités d'Inverness et de Saint-Pierre-Baptiste pourront poursuivre leurs réflexions quant au meilleur scénario possible pour régler les problèmes identifiés relatifs à la sécurité des plaisanciers et autres utilisateurs, l'érosion des rives et le brassage des sédiments.

L'objectif des municipalités est de trouver un ensemble de solutions qui pourront répondre aux besoins et préoccupations d'une majorité des parties prenantes. Bien entendu, il est difficile, voire impossible, de faire totalement consensus. Ainsi, les municipalités devront tenter de trouver un équilibre durable pour régler les trois problématiques.

8. BIBLIOGRAPHIE

Mercier-Blais, S. et Prairie, Y., 2014. Projet d'évaluation de l'impact des vagues créées par les bateaux de type Wakeboat sur la rive des lacs Memphrémagog et Lovering. Université du Québec à Montréal, Département des Sciences biologiques, p. 41.

Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs (MELCCFP), 2024. Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL), Direction générale du suivi de l'état de l'environnement.

ANNEXE 1 : ACCROCHE-PORTE

Date : 30 juin 2025

Nombre : 300 adresses distribuées



ANNEXE 2 : BANDEAU COURRIEL

Date : 28 juin 2025

Nombre : 250 courriels

[Infolettre] Invitation à la consultation publique sur la navigation au lac Joseph

Yahoo/Boîte réc... ☆

LW Infolettre de l'ARRLJ
De : news@lacjoseph.ca
À : news@lacjoseph.ca

sam, 28 juin à 10 h 46 ☆

Bonjour,

Depuis plusieurs années, la sécurité nautique et la protection de l'environnement du lac Joseph soulèvent de vives préoccupations. Plusieurs riverains ont observé une dégradation des rives ainsi que des comportements à risque, tels que la vitesse excessive et le non-respect du code d'éthique nautique.

C'est dans cet esprit que les municipalités d'Inverness, de Saint-Pierre-Baptiste et l'Association des riveraines et riverains du lac Joseph ont entrepris une démarche auprès du gouvernement fédéral en vue d'ajouter le lac au **Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB)**.

Dans cette optique, une **consultation publique** (10, 11 et 13 juillet) sera organisée pour permettre à l'ensemble des citoyens, usagers du lac ou non, de s'exprimer sur les enjeux de navigation. L'objectif est de recueillir vos commentaires pour orienter des actions concrètes avant l'adoption de mesures gouvernementales.

Nous vous encourageons à participer activement à cette démarche pour contribuer à une gestion responsable et durable du lac Joseph.

Au plaisir de vous y retrouver,

Consultation publique sur la navigation au lac Joseph



Exprimer votre opinion en remplissant ce sondage !

ou participer aux consultations publiques le 10, 11 et 13 juillet 2025.

 Louis Nollet
Président

Courriel: president@lacjoseph.ca
Site web: www.lacjoseph.ca

ANNEXE 3 : RÉSEAUX SOCIAUX

Évènement FACEBOOK

Évènements

Passé



Dim., 13 jul
Consultation publique sur la navigation au lac Joseph
1866 Route Dublin, Inverness, QC G0S 1K0, Canada · Inverness...



Sam., 12 jul
Tous à l'eau !
1619 Chemin des Chalets, St-Pierre-Baptiste, QC G0P 1K0, Canada · St-Pierre-Baptiste...



Ven., 11 jul
Consultation publique sur la navigation au lac Joseph - VIRTUELLE
Évènement organisé par GROBEC - Groupe de concertation des bassins versants de la zone...



Jeu., 10 jul
Consultation publique sur la navigation au lac Joseph
333 Rue Gosford, Inverness, QC G0S, Canada · Inverness...

Exemple de publication Facebook

Association des riveraines et riverains du lac Joseph
12 juillet · 🌐

Consultation publique – Navigation sur le lac Joseph 🌐

Demain, vous aurez l'occasion de faire entendre votre voix lors de la consultation publique organisée par les municipalités d'Inverness, de Saint-Pierre-Baptiste, et l'Association des riveraines et riverains du lac Joseph.

🎯 L'objectif : recueillir vos idées, préoccupations et suggestions sur la navigation au lac Joseph.

🕒 Il est encore temps de participer au sondage sur la navigation pour enrichir les discussions prévues si vous ne pouvez être présent. Chaque opinion compte ! Disponible en cliquant sur ce lien : <https://forms.office.com/r/kH8ZMjn4XX>

Consultation publique sur la navigation au lac Joseph

Venez exprimer votre opinion concernant le lac Joseph !

- 10 JUILLET, 19H00
Salle de la caserne de pompier
333 rue Gosford, Inverness, Qc, G0S 1K0
- 13 JUILLET, 11H00
Centre récréatif Robert-Savage
1866 Rte Dublin, Inverness, Qc, G0S 1K0
- 11 JUILLET, 12H00 * EN VIRTUELLE

INSCRIVEZ-VOUS!
Scannez le code QR
OU
grobec@grobec.org

St-Pierre Baptiste Lac Joseph INVERNESS

J'aime Commenter Partager

Association des riveraines et riverains du lac Joseph
31 août, à 08 h 21 · 🌐

Sondage sur la navigation au lac Joseph

Venez exprimer votre opinion concernant le lac Joseph !

Avez-vous eu la chance de naviguer sur le lac Joseph ?
Si oui, remplissez ce cours sondage d'appréciation sur votre expérience.
On veut vous entendre !!

Partagez votre opinion!
Scannez le code QR
OU
<https://forms.office.com/r/kH8ZMjn4XX>

St-Pierre Baptiste Lac Joseph INVERNESS

GROBEC - Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour
31 août, à 08 h 01 · 🌐

SONDAGE sur l'appréciation de la navigation sur le lac Joseph 🌐 - DERNIÈRE JOURNÉE

Avez-vous eu la chance de naviguer sur le lac Joseph cet été ? Si oui, comment avez-vous trouvé votre expérience ?

📌 Un sondage relié à la consultation publique sur la navigation au lac Joseph est en cours jusqu'au 31 août 2025 et on veut savoir comment vous avez trouvé votre expérience !

🎯 L'objectif : recueillir vos idées, préoccupations et suggestions sur la navigation au lac Joseph.

⚠️ IMPORTANT : Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse à cette question. Malheureusement, la plateforme utilisée pour ce sondage génère automatiquement, à la fin de certaines questions, une présentation d'ordre de réponses, suggérant de bonnes ou mauvaises réponses. C'est une fonctionnalité hors de notre contrôle et ne reflète en aucun cas la prise de position par le GROBEC.

Le formulaire pour exprimer votre opinion est également disponible en suivant ce lien : <https://forms.office.com/r/kH8ZMjn4XX>

J'aime Commenter Partager

Résultats des publications FACEBOOK du GROBEC

Date	Sujet	Vues	Couvertures	Interactions	Clics	Lien
10 juillet 2025						
11 juillet 2025						
4 juillet 2025						
3 juillet 2025						
2 juillet 2025						
25 juin 2025						

ANNEXE 4 : BULLETIN MUNICIPAL DE JUIN D'INVERNESS

Consultation publique sur la navigation au lac Joseph

Depuis plusieurs années, la sécurité nautique et la préservation de l'environnement du lac Joseph préoccupent de nombreux utilisateurs. Plusieurs riveraines et riverains ont constaté une dégradation accrue des rives ainsi que des comportements à risque sur le plan de la navigation, notamment la vitesse excessive et le non-respect du code d'éthique.

La municipalité d'Inverness, de Saint-Pierre-Baptiste et l'Association des riveraines et riverains du lac Joseph ont entrepris une démarche auprès du gouvernement fédéral afin d'ajouter le lac Joseph au Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB).

Dans cette optique, une consultation publique sera organisée afin de permettre aux citoyens, utilisateurs du lac ou non, d'exprimer leur opinion sur cette démarche. **L'objectif de cette consultation est de faire connaître les préoccupations en lien avec la navigation sur le lac Joseph et de recueillir des commentaires et suggestions pour résoudre les problèmes avant l'adoption de mesures gouvernementales.**

Nous vous encourageons à participer activement à cette démarche pour contribuer à une gestion responsable et durable du lac Joseph.

Nous vous encourageons également à participer au sondage sur la navigation au lac Joseph afin de contribuer aux échanges et enrichir les discussions prévues lors de la consultation publique.



Consultation publique sur la navigation au lac Joseph

JEUDI
10 JUILLET
2025
19H00

Salon de la caserne de pompier
333 rue Gosford, Inverness

VENDREDI
11 JUILLET
2025
12H00

en VIRTUELLE

DIMANCHE
13 JUILLET
2025
11H00

Centre récréatif Robert-Savage
1566 Rte Dublin, Inverness



Pour s'inscrire, remplir le formulaire
ou appeler au (819) 980-8030 poste 204
ou envoyer un courriel à grobec@grobec.org



DÉBARCADÈRE MUNICIPAL

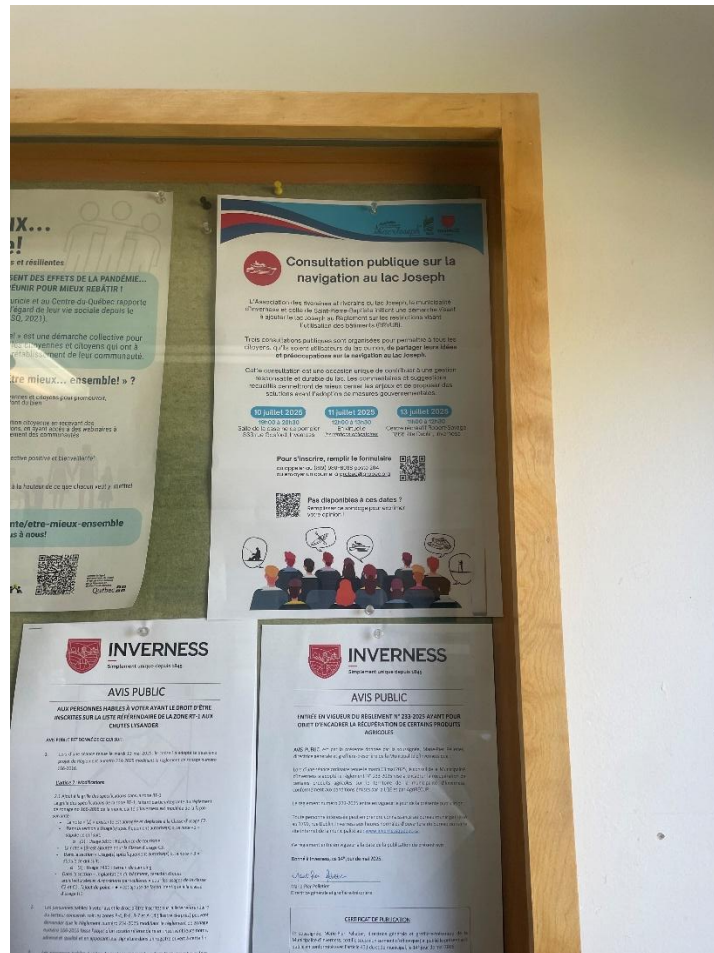
Les résidents d'Inverness peuvent se procurer une clé qui donne accès au débarcadère avec leur embarcation à moteur au bureau municipal sur présentation d'une preuve de résidence et d'une pièce d'identité. Nous rappelons que l'accès est gratuit pour les canots, les kayaks et les paddles. Pour tous les détails: lacjoseph.ca

ANNEXE 5 : AFFICHAGE PUBLICQUE

Descente de bateau publique, affichée de fin juin à juillet 2025



GROBEC, 2025.



Affichage public à divers endroits à Saint-Pierre-Baptiste, Inverness, Saint-Ferdinand, Plessisville de fin juin à juillet 2025



ANNEXE 6 : LETTRES ENVOYÉES AUX PROPRIÉTÉS TOURISTIQUES



Inscription à la consultation publique sur le lac Joseph

Vous avez reçu une invitation !

* Obligatoire

1. Quels sont votre prénom et votre nom *

2. Ajouter un moyen de vous rejoindre facilement.
Exemple: téléphone ou courriel *

3. À quel groupe de parties prenantes appartenez-vous ? *

- ☐ Communauté autochtone
- ☐ Usagers d'une embarcation de plaisance propulsée par un moteur
- ☐ Usager d'embarcation de plaisance NON propulsée par un moteur
- ☐ Autre usager (pêcheur en rive, usager d'un parc riverain, etc.)
- ☐ Entreprise locale
- ☐ Organisme local environnemental
- ☐ Municipalité
- ☐ Groupe local gouvernemental
- ☐ Chargé de l'intervention d'urgence, de la sécurité et de l'application de la loi
- ☐ Expert

4. Êtes-vous un résident d'Inverness ou de Saint-Pierre-Baptiste ? *

- ☐ Oui, mais je ne suis pas riverain
- ☐ Oui et je suis riverain
- ☐ Non

5. Si vous représentez une entreprise, un groupe, une municipalité ou un organisme, veuillez spécifier son nom. *

6. À quelle consultation publique allez-vous assister ? *

- ☐ 10 juillet - 19h00 à 20h30 - Salle de la Caserne au 333, rue Gosford,
- ☐ 11 juillet - 12h00 à 13h30 - en virtuelle
- ☐ 13 juillet - 11h00 à 12h30 - Centre récréatif Robert-Savage au 1866, route Dublin, Inverness

ANNEXE 8 : PRÉSENTATION VISUELLE LORS DES CONSULTATIONS



Consultation publique sur la navigation au lac Joseph



Consignes à suivre

01. Se nommer et indiquer d'où l'on vient
02. Respecter l'opinion des autres
03. Être courtois et faire des interventions succinctes
04. Respecter le temps de parole alloué (5 min)
05. S'en tenir au sujet de la consultation



Ordre du jour

- I. Ordre du jour
- II. Objectif de la consultation
- III. Atelier brise-glace

01. Problématiques
02. Solutions
03. Actions déjà réalisées

- Bloc 2 - Processus de Transports Canada
04. RRVUB
05. Scénarios alternatifs et restrictions proposées

- Bloc 3 - Période de questions



Présentation du GROBEC



Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour

La mission première du GROBEC est de mettre en œuvre la gestion intégrée de l'eau dans les bassins versants de la zone Bécancour.

Le GROBEC est une table de concertation regroupant l'ensemble des acteurs de la zone dont le mandat premier est d'élaborer un plan directeur de l'eau (PDE).

Nous avons été mandatés par l'ARRLJ et les municipalités pour les accompagner.



Objectifs de la consultation

- 1 Consulter la population sur la navigation au lac Joseph
- 2 Informer de l'ajout réglementaire envisagé par les municipalités en collaboration avec l'ARRLJ
- 3 Expliquer les étapes ayant mené à la proposition de l'ajout réglementaire
- 4 Recueillir les commentaires sur la proposition d'ajout réglementaire



Mise en contexte Bloc 1



Les sports nautiques

Traction de chambre à air



Ski nautique



Figures en motomarine



Wake surf



Wake board



Pêche



Source:
Raymond, S. et Gabeux, R. ETUDE ENVIRONNEMENTALE SUR LA QUALITÉ DES SÉDIMENTS DU LAC NORD ET LES IMPACTS DE LA NAVIGATION DE BATEAUX À MOTEURS – année 2016 Université Laval, 53p.
Blais, S. et Poirier, Y. Projet d'évaluation de l'impact des vagues créées par les bateaux de type wakeboard sur la rive des lacs Memphrémagog et Levis –
année 2014 Université du Québec à Montréal, 21p. + annexes

Problèmes liés à la navigation au lac Joseph

Sécurité des plaisanciers
et des autres usagers



Érosion des rives



Brassage des
sédiments

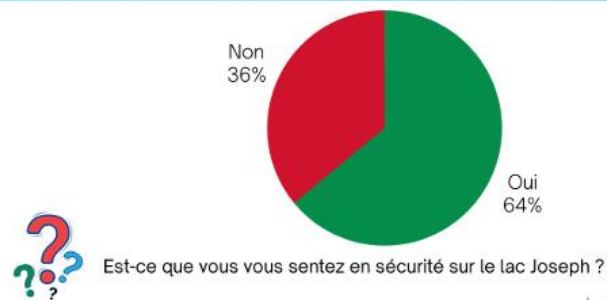


Sécurité des plaisanciers et des autres usagers

- Sécurité compromise pour les baigneurs et plaisanciers
- Crainte de pratiquer certaines activités à cause des vagues
- Perte de jouissance et de quiétude pour les riverains



Vitesse non approprié à certains endroits du lac



Cohabitation difficile entre les différents utilisateurs

- Wakeboat
- Motomarines
- Beaucoup d'embarcations en même temps
- Manque de courtoisie
- Non-respect des règles de navigation
- Non-respect du code de conduite



Afin de favoriser la préservation du lac et d'en profiter en harmonie avec les autres, nous vous demandons de prendre note des consignes suivantes :

- [illegible]



Enjeu de sécurité



- Risque d'accident
- Sécurité compromise sur les quais
- Crainte de pratiquer certaines activités à cause des vagues
- Perte de jouissance et de quiétude pour les riverains
- Gestion des plaintes



Problème 2

Érosion des rives

L'érosion des rives est généralisée à l'ensemble du lac Joseph et, même si c'est un phénomène naturel, il est amplifié par les activités humaines. Fait surprenant, l'érosion est à l'inverse des vents dominants.

Causes potentielles

- Vagues produites par les embarcations nautiques motorisées
- Mauvaise qualité des bandes riveraines

Conséquences

- Augmentation de l'apport sédimentaire
- Accentuation du processus d'eutrophisation
- Diminution de la valeur des propriétés



Érosion des rives

Vagues produites par les embarcations nautiques motorisées



Les vagues produites par les embarcations à moteur produisent généralement des vagues plus amples et hautes en énergie dont l'impact sur la rive est plus fort que les vagues générées par le vent.

Source :
Raymond, S. et Gelineau, R., ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE SUR LA QUALITÉ DES SÉDIMENTS DU LAC NOIR ET LES IMPACTS DE LA NAVIGATION DE BATEAUX À MOTEURS – année 2016, Université Laval, 10p.
Bail, S. et Prairie, Y., Projet d'évaluation de l'impact des vagues créées par les bateaux de type wakeboard sur la rive des lacs Memphrémagog et Lovelling – année 2014, Université du Québec à Montréal, 27p. + annexes



Érosion des rives

Vagues produites par les embarcations nautiques motorisées

Les vagues possèdent toutes de l'énergie cinétique turbulente.

- + l'énergie est élevée = + contribution à l'érosion et à la remise en suspension est élevée
- + la distance est grande = - la contribution à l'érosion et à la remise en suspension est élevée



D'autres facteurs viennent influencer l'érosion des rives, tels que les types de sols, l'angle de la pente et la végétation riveraine.



énergie moins grande que



Source :
Raymond, S. et Gelineau, R., ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE SUR LA QUALITÉ DES SÉDIMENTS DU LAC NOIR ET LES IMPACTS DE LA NAVIGATION DE BATEAUX À MOTEURS – année 2016, Université Laval, 10p.
Bail, S. et Prairie, Y., Projet d'évaluation de l'impact des vagues créées par les bateaux de type wakeboard sur la rive des lacs Memphrémagog et Lovelling – année 2014, Université du Québec à Montréal, 27p. + annexes



Érosion des rives

Vagues produites par les embarcations nautiques motorisées



- Wakeboard
 - Wakesurf - 2 ballasts - 16 km/h
 - Wakeboard - 1 ballast - 32 km/h
 - Déplacements - Aucun ballast - 48 km/h

Des trois différents types de vagues produites par un wakeboard, les vagues de wakesurf sont celles qui causent le plus grand impact lors de leur arrivée au rivage, soit 1.7 fois plus élevée que celle produite par le bateau en déplacement, malgré sa vitesse de 48 km/h.

Tous les passages de wakeboards induisent une augmentation significative de l'énergie contenue dans les vagues qui atteignent le rivage, en moyenne par un facteur de 4.

L'énergie présente dans le train de vagues créé par les wakeboards entraîne une remise en suspension des sédiments et probablement aussi une érosion accélérée des berges.

Source :
Raymond, S. et Gelineau, R., ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE SUR LA QUALITÉ DES SÉDIMENTS DU LAC NOIR ET LES IMPACTS DE LA NAVIGATION DE BATEAUX À MOTEURS – année 2016, Université Laval, 10p.
Bail, S. et Prairie, Y., Projet d'évaluation de l'impact des vagues créées par les bateaux de type wakeboard sur la rive des lacs Memphrémagog et Lovelling – année 2014, Université du Québec à Montréal, 27p. + annexes



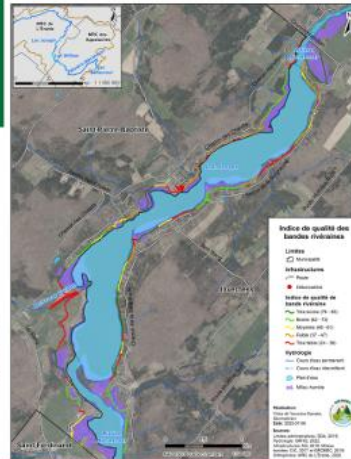
Érosion des rives

Mauvaise qualité des bandes riveraines



Le sapement et l'affouillement sont visibles sur la majorité des rives

3792,52 m de rives présentent des aménagements contre l'érosion



Érosion des rives



“ La distance à laquelle les wakeboats auraient des effets similaires à ceux en conditions normales est approximativement de 300 m de la rive pour ce qui est de l'énergie, et de 250 m de la rive pour ce qui est des sédiments en suspension. ”



Érosion des rives

Mauvaise qualité des bandes riveraines

Les rôles de la bande riveraine – les 4 F

- Freine les **sédiments** en ralentissant l'eau de ruissellement et en prévenant l'**érosion** des sols.
- Filtre les polluants, prévenant ainsi la prolifération des **algues** et des **plantes aquatiques**, en absorbant les apports de nutriments.
- RaFraîchit le bord de l'eau en fournissant de l'ombrage.
- Favorise les conditions de vie de la faune et de la flore en assurant une température adéquate et un milieu propice à la reproduction, exempt de sédiments.

Sources:



Bande riveraine et aménagements artificiels
Une rive naturelle boiffe le passage et protège le plan d'eau. Les aménagements riverains (bâti, ...)

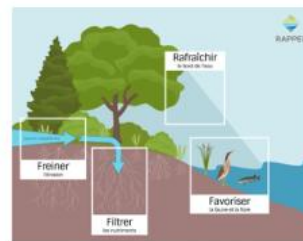


Schéma : Les rôles de la bande riveraine



Problème 3

Brassage des sédiments

Les sédiments sont un ensemble de particules qui se déposent sous l'effet de la gravité (sédimentation) et qui ont la capacité d'adsorber les nutriments et les métaux lourds.

Causes potentielles

- Taille et composition des sédiments
- Les pratiques nautiques

Conséquences

- Remise en circulation du phosphore
- Accentuation du processus d'eutrophisation du lac
- Remise en circulation de sédiments contenant des métaux lourds



Brassage des sédiments

Impact des pratiques nautiques

Tableau 3: Conditions d'utilisation des embarcations motorisées évaluées dans cette étude

Type d'embarcation	Puissance	Vitesse	Accélération	Virage	Particularités
Ponton (22 places)	25 HP	20 km/h (1 km/h)	Non	Non	3 personnes dans l'embarcation
Ponton (22 places)	50 HP	35 à 20 km/h (1 km/h)	Non	Non	2 personnes dans l'embarcation
Bateau nautique (moteur central)	303 HP	49 km/h (1 km/h)	Oui	Oui	2 personnes dans l'embarcation
Bateau nautique (moteur arrière)	130 HP	42 km/h (1 km/h)	Oui	Oui	1 personne dans l'embarcation
Bateau turbine (Plané)	50 HP	42 km/h (1 km/h)	Oui	Oui	1 personne dans l'embarcation
Bateau turbine (non motorisé)	20 HP	40 km/h (1 km/h)	Oui	Oui	1 personne dans l'embarcation
Bateau à voile (moteur auxiliaire)	400 HP	24 km/h (1 km/h)	Oui	Non	5 personnes dans l'embarcation, plané, bateau à voile, plané
Bateau à voile (moteur auxiliaire)	400 HP	24 km/h (1 km/h)	Oui	Non	5 personnes dans l'embarcation

Source:
Raymond, S. et Galvez, R., ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE SUR LA QUALITÉ DES SÉDIMENTS DU LAC ROY ET LES IMPACTS DE LA NAVIGATION DE BATEAUX À MOTEURS – année 2016, Université Laval, 50p.
Blais, S. et Poirier, Y., Projet d'évaluation de l'impact des vagues créées par les bateaux de type waterboat sur la rive des lacs Memphrémagog et Lovering – année 2014, Université du Québec à Montréal, 23p. + annexes

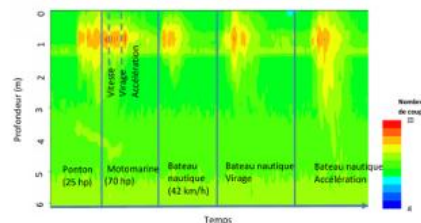


Figure 9: Zoom sur l'impact des embarcations motorisées selon différents modes de fonctionnement

Lors de l'accélération la puissance des bateaux est corrélée à la profondeur impactée

Brassage des sédiments

Impact des pratiques nautiques

La conception des bateaux et leur utilisation peut changer leur impact:

- la taille des bateaux augmente l'amplitude du sillage et l'énergie jusqu'à 10 fois (Hill et al., 2002, dans Raymond et Galvez, 2016) ainsi que les matières en suspension dans la colonne d'eau (Garrad and Hey, 1987, dans Raymond et Galvez, 2016).
- les bateaux avec des coques en « V » peuvent produire une hauteur de vague de 66% supérieure à ceux à fond plat (Maynard, 2001, dans Raymond et Galvez, 2016)
- la puissance
- 5-6 passagers produisent jusqu'à 22% plus d'énergie de vagues que 3 passagers

Source:
Raymond, S. et Galvez, R., ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE SUR LA QUALITÉ DES SÉDIMENTS DU LAC ROY ET LES IMPACTS DE LA NAVIGATION DE BATEAUX À MOTEURS – année 2016, Université Laval, 50p.
Blais, S. et Poirier, Y., Projet d'évaluation de l'impact des vagues créées par les bateaux de type waterboat sur la rive des lacs Memphrémagog et Lovering – année 2014, Université du Québec à Montréal, 23p. + annexes



Brassage des sédiments

Impact des pratiques nautiques

Le wake-surf est de loin le style de navigation le plus impactant qui a lieu sur un lac avec un impact mesuré jusqu'à environ 6 mètres de profondeur soit le x2 de celle mesurée par des bateaux nautiques en accélération.

La pratique du wake-board ne dépasse pas les 3 mètres que ce soit pour des passages en sens opposés ou dans le même sens. Cependant lors des accélérations, l'impact sur la colonne d'eau est très marqué et les perturbations atteignent quasiment les 6 mètres.

Source:
Raymond, S. et Galvez, R., ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE SUR LA QUALITÉ DES SÉDIMENTS DU LAC ROY ET LES IMPACTS DE LA NAVIGATION DE BATEAUX À MOTEURS – année 2016, Université Laval, 50p.
Blais, S. et Poirier, Y., Projet d'évaluation de l'impact des vagues créées par les bateaux de type waterboat sur la rive des lacs Memphrémagog et Lovering – année 2014, Université du Québec à Montréal, 23p. + annexes

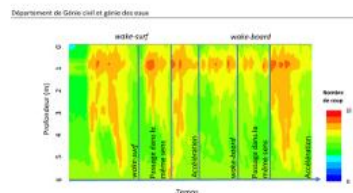


Figure 12: Zoom sur l'impact d'un wake-board selon différents modes de fonctionnement

Brassage des sédiments

Composition et taille des sédiments

Dépend de la composition des sédiments

Adsorption = adhère

Absorption = assimile



66 Même si l'on enlève les apports externes en phosphore, la charge interne contenue dans les sédiments lacustres pourrait émettre du phosphore pour une période de 10 à 20 ans selon les experts.

Source:
Raymond, S. et Galvez, R., ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE SUR LA QUALITÉ DES SÉDIMENTS DU LAC ROY ET LES IMPACTS DE LA NAVIGATION DE BATEAUX À MOTEURS – année 2016, Université Laval, 50p.
Blais, S. et Poirier, Y., Projet d'évaluation de l'impact des vagues créées par les bateaux de type waterboat sur la rive des lacs Memphrémagog et Lovering – année 2014, Université du Québec à Montréal, 23p. + annexes
Jacobs, O. et R. Poirier, 2002. Projet d'études paléolimnologiques des lacs du bassin de la rivière Bécancour : rapport final. Laboratoire de paléolimnologie aquatique, Université Laval, Québec, 229 p.



Brassage des sédiments

Composition et taille des sédiments



“ Le relargage peut s'effectuer en moins de 2 heures alors que le phénomène inverse est beaucoup plus long et peut dépasser les 20 heures selon les experts. ”

Source : Raymond, S. et Gabeux, R., ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE SUR LA QUALITÉ DES SÉDIMENTS DU LAC NOIR ET LES IMPACTS DE LA NAVIGATION DE BÂTEAUX À MOTEURS – année 2016, Université Laval, 50p.
Blais, S. et Fraite, Y., Projet d'évaluation de l'impact des vagues créées par les bateaux de type waterloot sur la rive des lacs Memphrémagog et Loring – année 2014, Université du Québec à Montréal, 21p. + annexes
Jacques, O. et R. Pothier, 2022. Projet d'études paléolimnologiques des lacs du bassin de la rivière Bécancour : rapport final, Laboratoire de paléolimnologie aquatique, Université Laval, Québec, 229 pp.



Conséquences

Dommages reliés à l'environnement

L'eutrophisation se définit comme un enrichissement en nutriments et en sédiments de l'eau qui entraîne la prolifération de végétaux aquatiques et d'algues excessive.

Bien que l'eutrophisation soit un phénomène naturel de vieillissement d'un milieu aquatique, son accélération est liée aux activités humaines telles que la villégiature, l'exploitation agricole et l'urbanisation.



Brassage des sédiments

Composition et taille des sédiments

“ Les sédiments du lac Joseph contiennent des teneurs en métaux lourds et en fibres d'amiante, mais la situation n'est pas alarmante. ”

Tableau 10.1. Teneur en arsenic et en métaux (mg/kg) des sédiments du lac Joseph vis-à-vis les critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments d'eau douce établis au Québec (EC et MDDEP, 2007). Note : les chiffres soulignés en bleu représentent les critères établis ou atteints par les sédiments modernes du lac pour chaque substance chimique.

	CER	CSE	CEO	CEP	CEF	Sédiments précoloniaux (21,25-105 cm) ^a	Sédiments modernes (0-6,25 cm) ^a
Arsenic	4,1	5,8	<u>7,8</u>	17	23	9-12	11-14
Cadmium	<u>0,33</u>	0,60	1,7	3,5	12	0,85-1,11	0,50-0,52
Chrome	25	37	57	<u>90</u>	120	68-88	96-105
Cuivre	22	<u>36</u>	63	250	700	21-28	46
Nickel	ND	ND	<u>47</u>	ND	ND	99-161	99-103
Plomb	25	<u>35</u>	52	91	150	15-23 ^b	28-42
Zinc	80	120	170	310	770	138-192	158-180

CER : concentration d'effets rares

CSE : concentration seule produisant un effet

CEO : concentration d'effets occasionnels

CEP : concentration produisant un effet probable

CEF : concentration d'effets fréquents

^a Période couverte : -320 ± 200 à 1810 ± 30 EC

^b Période couverte : 1860 ± 3 à 2017 ± 2 EC

^c Valeur aberrante de 30 µg/L, non considérée (niveau 64,9-64,5 cm)

Source : Raymond, S. et Gabeux, R., ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE SUR LA QUALITÉ DES SÉDIMENTS DU LAC NOIR ET LES IMPACTS DE LA NAVIGATION DE BÂTEAUX À MOTEURS – année 2016, Université Laval, 50p.
Blais, S. et Fraite, Y., Projet d'évaluation de l'impact des vagues créées par les bateaux de type waterloot sur la rive des lacs Memphrémagog et Loring – année 2014, Université du Québec à Montréal, 21p. + annexes
Jacques, O. et R. Pothier, 2022. Projet d'études paléolimnologiques des lacs du bassin de la rivière Bécancour : rapport final, Laboratoire de paléolimnologie aquatique, Université Laval, Québec, 229 pp.

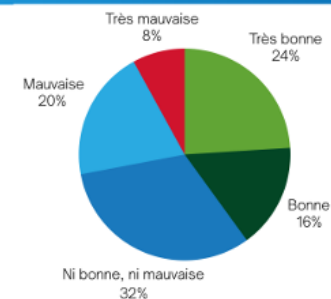


Conséquences

Dommages reliés à l'environnement



Est-ce que vous pensez que le lac Joseph est en bonne santé ?

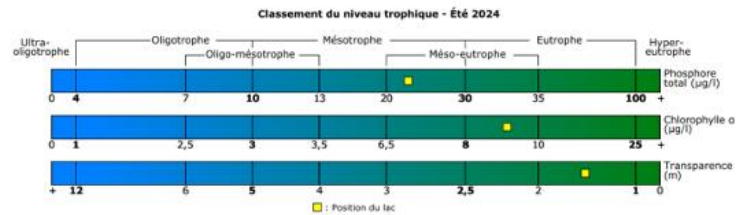


Conséquences

Dommages reliés à l'environnement

Plan d'eau méso-eutrophe (MEICCFP, 2024)

- Dépassements en phosphore
- Dépassements en chlorophylle



Solutions Bloc 2

Liste de comportements à adopter affichée près de la descente à bateau et sur le site des municipalités et de l'ARRLJ



Pour limiter l'impact des embarcations motorisées

Toute activité avec des **wake-boat** ne peut se faire si les caractéristiques suivantes ne sont pas respectées

- Profondeur minimum de 7 mètres
- Largeur minimale de 600 mètres

Toute activité avec des **bateaux nautiques à moteur centrale et arrière** ne peut se faire si les caractéristiques suivantes ne sont pas respectées

- Profondeur minimum de 5 mètres

Toutes activités avec des **bateaux de type ponton, motomarine** ne peut se faire si les caractéristiques suivantes ne sont pas respectées

- Profondeur minimum de 2 mètres

Pour toutes profondeurs inférieures à 2 mètres, la vitesse doit se limiter au plus faible avec une accélération lente et modérée.

Source : Raymond, S. et Gauthier, S., ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE SUR LA QUALITÉ DES SÉDIMENTS DU LAC JOSEPH ET LES IMPACTS DE LA NAVIGATION DE BATEAUX À MOTEURS - année 2016, Université Laval, 10p.
Dallo, S. et Fraize, Y., Projet d'évaluation de l'impact des vagues créées par les bateaux de type wakeboat sur la rive des lacs Méphémagog et Lovering - année 2014, Université du Québec à Montréal, 27p. + annexes



Actions déjà réalisées

Actions déjà réalisées

Code d'éthique sur le site de l'ARRLI



Actions déjà réalisées

- Étude socio-environnementale du lac Joseph, octobre 2004
- Tournée du lac Joseph pour faire du porte-à-porte
- Sensibilisation aux bonnes pratiques nautiques dans le bulletin municipal
- Caractérisation des habitats d'ésocidés au lac Joseph
- Projet d'études paléolimnologiques des lacs du bassin de la rivière Bécancour : rapport final
- Lac Joseph - Mois de l'eau
- Suivi du lac par le Réseau de surveillance des lacs
- État des populations de dorés jaunes et de perchaudes dans les lacs William et Joseph, 2017
- Caractérisation des plantes aquatiques du lac Joseph
- Caractérisation des fosses septiques autour du lac Joseph

Et plusieurs autres...



Actions déjà réalisées

2021

Comité de liaison

Le comité de liaison est composé des deux municipalités, des trois campings ainsi que de l'ARRLI et du GROBEC et a pour principal objectif de concerter les acteurs autour du lac

2022

Portrait du littoral, des bandes végétales riveraines et des sites d'érosion du lac Joseph

2022

Guide des recommandations pour les riverains du lac Joseph

2025

Comité bouées et sécurité



Solutions non-règlementaires

Sensibilisation des utilisateurs

- Patrouille nautique accréditée
- Campagne de sensibilisation complète et production de documents de sensibilisation
- Révision du code d'éthique remis aux plaisanciers qui détiennent une clef avec signature

Réduire la vitesse à certains endroits du lac

- Changement de l'emplacement des bouées au corridor d'étranglement
- Continuer de mettre les bouées et renforcer leur message



Solutions non-règlementaires

Contrôle de l'érosion des berges

- Promouvoir le génie végétal auprès des propriétaires riverains pour stabiliser naturellement les berges
- Éviter les structures artificielles (enrochements, murets, gabions)

Application de la réglementation

- Respecter la largeur réglementaire des bandes végétales riveraines
- Appliquer le régime transitoire provincial sur les zones inondables, les rives et le littoral

Renforcement des bandes riveraines

- Densifier et diversifier la végétation avec des espèces indigènes afin d'avoir les 3 strates végétales
- Sensibiliser les riverains à l'importance écologique des bandes végétales riveraines

Réduction de l'impact de la navigation motorisée

- Sensibiliser les plaisanciers aux enjeux environnementaux liés à la navigation
 - Ralentissez, vous êtes responsable de votre vague!
 - Ralentissez, zones à haut fonds.
 - Ralentissez, corridor étroit.



Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB)

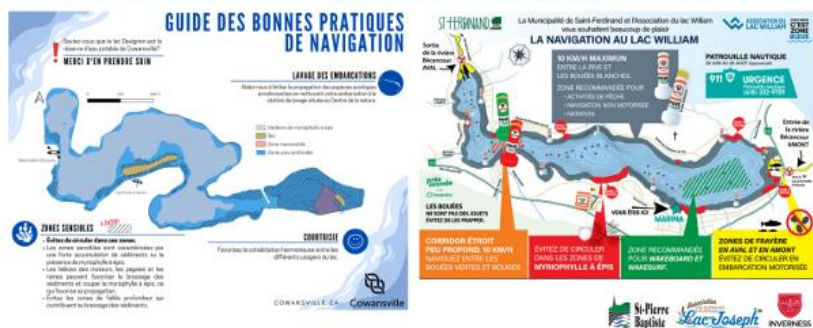
La navigation est de **juridiction fédérale** et encadrée par Le *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB)* (administré par le BSN) qui découle de la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada (LMMC 2001) de Transports Canada.

Il permet à tous les paliers de gouvernement (administrations fédérales, provinciales, municipales et territoriales) de **demande au gouvernement fédéral de restreindre l'utilisation de tout bâtiment, commercial ou de plaisance, sur tous les plans d'eau du Canada.**

Les restrictions peuvent s'appliquer en tout temps ou pendant une certaine période de la journée, de la semaine, du mois ou de l'année sur tout un plan d'eau ou une partie de celui-ci.



Solutions non-règlementaires



Le RRVUB peut permettre plusieurs restrictions comme:



Processus de Transports Canada



Annexe 6

Actuel

Aucune restriction

Scénario à l'étude #1



Maximum de 10 km/h sur les rives à une distance de 30 mètres / 90 mètres / 180 mètres

== Lac William, Saint-Ferdinand



Processus de Transports Canada



La décision est prise par Transports Canada selon les consultations publiques.

L'évolution des scénarios est basée sur :

- les résultats du sondage et de la consultation publique
- les rapports scientifiques réalisés au Québec par des chercheurs indépendants
- plusieurs avis et rapports réalisés au lac Joseph
- des représentations de citoyens, riverains et associations



Annexe 7

Actuel

Aucune restriction

Scénario à l'étude #1



Interdire de tirer une personne sur tout équipement sportif ou récréatif

== La baie Major du lac des Sables



Annexe 7.1

Actuel

Aucune restriction

Scénario à l'étude #1



Restreindre l'utilisation d'un bâtiment pour permettre à une personne de surfer sur le sillage dudit bâtiment



Rivière Nicolet Sud-Ouest à certain endroits et selon une plage horaire

Pour limiter l'impact des embarcations motorisées

Toute activité avec des **wake-boat** ne peut se faire si les caractéristiques suivantes ne sont pas respectées

- Profondeur minimum de 7 mètres
- Largeur minimale de 600 mètres

Toute activité avec des **bateaux nautiques à moteur centrale et arrière** ne peut se faire si les caractéristiques suivantes ne sont pas respectées

- Profondeur minimum de 5 mètres

Toutes activités avec des **bateaux de type ponton, motomarine** ne peut se faire si les caractéristiques suivantes ne sont pas respectées

- Profondeur minimum de 2 mètres

Pour toutes profondeurs inférieures à 2 mètres, la vitesse doit se limiter au plus faible avec une accélération lente et modérée.

Source : Raymond, S. et Gabeux, R., ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE SUR LA QUALITÉ DES SÉDIMENTS DU LAC ROBE ET LES IMPACTS DE LA NAVIGATION DE BATEAUX À MOTEURS – année 2016, Université Laval, 100p. Blais, S. et Proulx, Y., Projet d'évaluation de l'impact des vagues créées par les bateaux de type wakeboat sur la rive des lacs Memphrémagog et Lovering – année 2014, Université du Québec à Montréal, 27p. + annexes

Sur une carte

Superficie du lac Joseph 2,42 km²

Superficie restante pour naviguer hors de la zone:

- Zone 30 mètres : 1,66 km² = 68%
- Zone 90 mètres : 0,95 km² = 39%
- Zone 180 mètres : 0,23 km² = 9%

Aucune zone de 300 mètres sur le lac Joseph

Aucune zone d'une profondeur de plus de 5 mètres



Consultation Bloc 3



Prochaines étapes



Sondage en ligne et disponible aux bureaux municipaux jusqu'en août 2025

Affiches sur les descentes à bateau

Acceptation de document d'opinion par courriel au GROBEC jusqu'en août 2025



Rapport de consultation envoyé par courriel et disponible sur le site des municipalités en septembre 2025

Mise en place des solutions alternatives à la saison 2026



Consignes à suivre

01. Se nommer et indiquer d'où l'on vient
02. Respecter l'opinion des autres
03. Être courtois et faire des interventions succinctes
04. Respecter le temps de parole alloué (5 min)
05. S'en tenir au sujet de la consultation



Page 2

Personnes ressources



Mme Shelby Maheux
Chargée de projet au GROBEC

Mme Chloé Lacasse
Directrice des opérations au GROBEC



M Louis Nollet
Association des riveraines et riverains du lac Joseph



Mme Marie-Pier Pelletier
Directrice générale de la municipalité d'Inverness



M Robert Pageau
Directeur général adjoint de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste



Formulaire sur la navigation au lac Joseph



Scannez le code
QR pour répondre
au sondage !



ANNEXE 9 : COMPORTEMENTS À ADOPTER

Comportements à adopter

Afin de favoriser la préservation du lac et d'en profiter en harmonie avec les autres, nous vous demandons de prendre note des consignes suivantes:

- Réduire la vitesse afin de diminuer les vagues et leurs effets sur le rivage et le fond du lac (batillage, érosion et brassage des sédiments), en étant plus vigilant près de la rive, aux endroits peu profonds ou étroits.
- Éviter d'utiliser le sillage d'une autre embarcation pour effectuer des manoeuvres récréatives.
- Éviter les encerclements répétés et les chavirements intentionnels pour minimiser la production de vagues.
- Respecter la signalisation des bouées.
- Circuler lentement et le plus loin possible des baigneurs, des pêcheurs et des embarcations non-motorisées tant pour des raisons de civisme que de sécurité.
- Si possible, remplir le réservoir d'essence en dehors de l'eau et en respectant la bande riveraine. Sinon, veiller à ne pas déverser d'essence dans l'eau ou dans l'embarcation.
- Entreposer de façon sécuritaire les eaux usées et grises des embarcations ainsi que les déchets et en disposer adéquatement.
- Inspecter et nettoyer l'embarcation et la remorque si ceux-ci viennent d'un autre plan d'eau afin d'éviter d'introduire des espèces non-désirées.
- Éviter de s'engager inutilement dans l'eau avec la remorque à bateau et le véhicule pour éviter de souiller le lac.
- Éviter le bruit excessif sur le lac entre 20h et 8h.
- Naviguer à vitesse régulière et éviter les accélérations et décélérations inutiles.
- Dans un esprit de respect des autres, les systèmes d'échappements libres ou de types hollywood sont à éviter.
- Ajuster le volume du système de son afin que seulement les passagers de l'embarcation entendent.
- Ajuster son comportement en fonction de l'affluence sur le lac.

Bonne navigation



www.lacjoseph.ca



ANNEXE 10 : PORTRAIT DU LITTORAL, DES BANDES VEGETALES RIVERAINES ET DES SITES D'EROSION DU LAC JOSEPH

https://lacjoseph.ca/data/documents/Rapport_lac_Joseph_2022.pdf

ANNEXE 11 : GUIDE DES RECOMMANDATIONS POUR LES RIVERAINS DU LAC JOSEPH

https://lacjoseph.ca/data/documents/Guide_lac_Joseph_2022.pdf

ANNEXE 12 : PUBLICATIONS DE SENSIBILISATION

Date : 25 juillet 2025



Date : 30 juin 2025

Publication de Association des riveraines et riverains du lac Joseph

 Association des riveraines et riverains du lac Joseph
30 juin · 🌐

C'est le lundi de la fête du Canada, il fait beau. Pourquoi pas une balade sur l'eau?

Nous venons de passer trois jours de pluie et le niveau du lac est haut. Vous pouvez faire votre balade mais soyez un peu indulgent pour ceux qui ont des arbres au bord de l'eau et qui aimeraient les garder encore longtemps.

Rappelez-vous que légalement, lorsque vous circulez sur l'eau, vous êtes responsable de votre vague.

👍👏 13 11 commentaires 1 partage

👍 J'aime 💬 Commenter ➦ Partager

Plus pertinents ▼

 Association des riveraines et riverains du lac Joseph
12 juillet · 🌐

Rappel sur les règles d'usage sur le lac Joseph



LACJOSEPH.CA

Code d'éthique - Lac Joseph

Lac Joseph et Rivière Bécancour. Communauté pour la protection d'un territoire de villégiature et d'un milieu de vie.

3 commentaires

👍 J'aime 💬 Commenter ➦ Partager

Afficher plus de commentaires

ANNEXE 13 : SONDAGE SUR LA NAVIGATION AU LAC JOSEPH

Navigation sur le lac Joseph

Bienvenue et merci pour votre participation !

Nous vous remercions de prendre quelques minutes pour répondre à ce sondage sur la navigation sur le lac Joseph. Votre opinion est précieuse et nous aidera à mieux comprendre les besoins et intérêts des utilisateurs du lac.



* Obligatoire

Informations de contact

1. Quels sont votre prénom et votre nom *

2. Ajouter un moyen de vous rejoindre facilement. Exemple: téléphone ou courriel *

3. À quel groupe de parties prenantes appartenez-vous ? *

- ☐ Communauté autochtone
- ☐ Usagers d'une embarcation de plaisance propulsée par un moteur
- ☐ Usager d'embarcation de plaisance NON propulsée par un moteur
- ☐ Autre usager (pêcheur en rive, usager d'un parc riverain, etc.)
- ☐ Entreprise locale
- ☐ Organisme local environnemental
- ☐ Municipalité
- ☐ Groupe local gouvernemental
- ☐ Chargé de l'intervention d'urgence, de la sécurité et de l'application de la loi
- ☐ Expert

4. Êtes-vous un résident d'Inverness ou de Saint-Pierre-Baptiste ? *

- ☐ Oui, mais je ne suis pas riverain
- ☐ Oui et je suis riverain
- ☐ Non

5. Si vous représentez une entreprise, un groupe, une municipalité ou un organisme, veuillez spécifier son nom *

6. Avez-vous l'intention d'assister à l'une des consultations publiques ? *

- ☐ Oui, celle du 10 juillet, 19h00 à 20h30
- ☐ Oui, celle du 11 juillet, 12h00 à 13h30
- ☐ Oui, celle du 13 juillet, heure à déterminer
- ☐ Je ne sais pas encore
- ☐ Non

Cohabitation

7. Comment percevez-vous la cohabitation entre les plaisanciers, pêcheurs, sportifs et autres usagers du lac Joseph ? *

- ☐ Très bonne
- ☐ Bonne
- ☐ Ni bonne, ni mauvaise
- ☐ Mauvaise
- ☐ Très mauvaise

8. Avez-vous déjà rencontré des tensions ou des conflits avec d'autres usagers ? Si oui, quelles en étaient les causes ? *

9. Quels comportements ou activités facilitent la cohabitation harmonieuse sur le lac ? Classer en ordre de priorité *

Les bateaux respectent les distances de sécurité avec les embarcations non motorisées, les embarcations à l'arrêt ou les baigneurs

Les embarcations respectent une distance de 100 mètres de la rive avant d'augmenter leur vitesse

Les embarcations de tout type évitent les zones envahies par des espèces exotiques envahissantes

Les embarcations de tout type évitent les zones où des nuées d'oiseaux se reposent

Les embarcations qui génèrent des vagues le font dans des zones sécuritaires, éloignées de la rive

Les bateaux respectent les riverains en réduisant leur vitesse près des rives, réduisant le bruit et les vagues produits par leur embarcation

10. Pensez-vous que certaines activités nautiques devraient être mieux réglementées pour favoriser une meilleure cohabitation ? *

- ☐ Oui
- ☐ Non

11. Si oui, lesquelles ? *



☐ Ski nautique



☐ Wakesurf ou surf sur sillage



☐ Wakeboard



☐ Traction de "trip"



☐ Déplacements près de la rive

☐ Autre

12. Quels ajustements ou solutions pourraient améliorer le partage du lac entre les différents usagers ?

Sécurité

13. Voyez-vous des moments où la cohabitation est particulièrement difficile ?

14. Voyez-vous des endroits où la cohabitation est particulièrement difficile ? *

15. Avez-vous déjà vécu ou été témoin d'une situation dangereuse ou d'un accident en naviguant sur le lac Joseph ? *

☐ Oui

☐ Non

16. Pouvez-vous décrire cette expérience ?

17. Vous sentez-vous en sécurité lorsque vous naviguez sur le lac Joseph ?

☐ Oui

☐ Non

18. Pourquoi ou pourquoi pas ?

19. Avez-vous observé des comportements irrespectueux envers les autres usagers sur le lac Joseph ?

☐ Oui

☐ Non

20. Pouvez-vous décrire cette expérience ?

21. Avez-vous observé une violation des lois en vigueur sur le lac Joseph ?

☐ Oui

☐ Non

22. Pouvez-vous décrire cette expérience ? *

23. Quels sont, selon vous, les types d'usagers ayant le plus d'impact sur la sécurité au lac Joseph ?
Classez-les par ordre de priorité.

Wakesurfer

Plaisancier avec petit bateau à moteur

Plaisancier avec ponton

Plaisancier avec gros bateau à moteur

Pêcheur

Utilisateur de motomarine

Hydravion

Pagayeur (kayak, canot, paddleboard)

Wakeboarder

24. Si vous pouviez proposer une seule mesure pour améliorer la sécurité sur le lac Joseph, laquelle serait-elle ? *

Environnement

25. Pensez-vous que la santé écologique du lac Joseph est préservée actuellement ?

☐ Oui

☐ Non

26. Pourquoi ?

27. Comment évaluez-vous l'état général de l'eau du lac Joseph ?

☐ Très bon état

☐ Bon état

☐ Ni bon, ni mauvais

☐ Mauvais

☐ Très mauvais

28. Avez-vous remarqué des changements dans la biodiversité du lac Joseph au fil des années ? Si oui, expliquer ce que vous avez remarqué.

29. Voyez-vous des signes de pollution ou de perturbation de l'écosystème du lac ?

☐ Oui

☐ Non

30. Si oui, classer en ordre de priorité les signes de pollution ou de perturbation que vous avez remarqué

Érosion des berges
Assombrissement de la couleur de l'eau
Présence de plus de végétation aquatique
Présence d'espèce exotiques envahissantes
Présence de cyanobactéries
Diminution de la population de poisson

31. Quels sont, selon vous, les bâtiments qui ont le plus d'impact sur l'écosystème du lac Joseph

Bateau à petit moteur
Wakeboat
Hydравион
Pédalo
Motomarine
Planche à pagaie
Kayak
Bateau à gros moteur
Ponton
Canot

32. Est-ce que vous croyez que les bateaux de type "wake" ainsi que les bateaux qui vont à haute vitesse ont un impact? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je ne sais pas

33. À votre avis, quel est l'impact des bateaux de type "wake" sur le lac Joseph ?

Érosion causée par les vagues

Dérangement de la nature

Brassage de sédiments

34. Quels types de réglementation ou d'initiatives pourraient mieux protéger l'environnement du lac ?

- ☐ Limitation de vitesse sur tout le lac
- ☐ Limitation de vitesse près des rives du lac/à certains endroits du lac
- ☐ Interdiction de tous les bateaux
- ☐ Interdiction de certains bateaux
- ☐ Interdiction de tirer une personne avec un bateau
- ☐ Interdiction de faire du surf sur sillage ou du wakeboard
- ☐ Autre

35. Si vous avez répondu à autre, indiquez ici.

36. Seriez-vous en accord avec un règlement visant à limiter la vitesse sur une partie du lac Joseph ? Pourquoi? *

37. Seriez-vous en accord avec un règlement visant à interdire le surf sur sillage sur une partie ou la totalité du lac Joseph ? Pourquoi? *

Ce contenu n'a pas été créé ni n'est approuvé par Microsoft. Les données que vous soumettez sont envoyées au propriétaire du formulaire.

 Microsoft Forms

ANNEXE 14 : COMMENTAIRE SUR LA PUBLICATION DU GROBEC DE L'ASSOCIATION DES SPORTS NAUTIQUES DU LAC WILLIAM

Date : 27 août 2025

Association des sports nautiques du lac William :

Bonjour GROBEC,

Suite au sondage relié à la consultation sur une possible réglementation des embarcations au lac Joseph (en cours jusqu'au 31 août 2025), disponible ici :

 <https://forms.office.com/r/kH8ZMJn4XK>

Notre regroupement souhaite porter à votre attention certains éléments qui soulèvent des questions :

C'est la première fois que nous voyons un sondage qui corrige les réponses en présentant à la fin les soi-disant « bonnes réponses ».

S'agit-il réellement d'un sondage d'opinion ou bien d'un test visant à orienter les réponses vers ce que vous considérez comme la vérité?

Depuis quand un sondage d'opinion comporte-t-il de bonnes ou mauvaises réponses?

Exemple : Question 13

« Quels sont, selon vous, les types d'utilisateurs ayant le plus d'impact sur la sécurité au lac Joseph? Classez-les par ordre de priorité. »

Vos « bonnes réponses » sont :

1. Wakeboarder
2. Wakesurfer
3. Pêcheur
4. Plaisancier avec ponton
5. Plaisancier avec petit bateau à moteur
6. Plaisancier avec gros bateau à moteur
7. Pagayeur (kayak, canot, paddleboard)
8. Hydravion
9. Utilisateur de motomarine

Vous affirmez donc que les pagayeurs (kayak, canot, paddleboard) auraient plus d'impact sur la sécurité que les motomarines?

Sur quelles études vous appuyez-vous pour établir cet ordre présenté comme les bonnes réponses? D'où proviennent ces faits?

Exemple : Question 15

« Quels sont, selon vous, les bâtiments qui ont le plus d'impact sur l'écosystème du lac Joseph? »

Vos « bonnes réponses » sont :

- 1.Wakeboat
- 2.Bateau à gros moteur
- 3.Bateau à petit moteur
- 4.Ponton
- 5.Kayak
- 6.Canot
- 7.Planche à pagaie
- 8.Pédalo
- 9.Hydravion
- 10.Motomarine

Vous indiquez donc que les motomarines auraient moins d'impact sur l'écosystème du lac Joseph que le kayak, le canot, la planche à pagaie ou même le pédalo...

Encore une fois, nous aimerions comprendre sur quel raisonnement ou quelles données repose une telle affirmation, présentée comme une vérité.

En l'état, la crédibilité de ce sondage nous semble plus que douteuse. Nous avons l'impression qu'il ne sert pas tant à consulter la population qu'à influencer l'opinion publique contre certains types d'embarcations, en indiquant aux répondants ce qu'ils devraient penser.

GROBEC - Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour :

Bonjour Association des sports nautiques du lac William,

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous transmettre vos préoccupations à la suite de votre participation au sondage lié à la consultation sur l'appréciation de la navigation au lac Joseph.

Nous comprenons vos interrogations et souhaitons apporter quelques clarifications importantes :

- Il n'y a aucune « bonne » ou « mauvaise » réponse.
- Le sondage n'a pas pour objectif d'évaluer ou de juger les réponses des participants. Il s'agit bel et bien d'un sondage d'opinion visant à recueillir vos perceptions et préoccupations en lien avec l'utilisation du lac.
- Malheureusement, la plateforme utilisée pour ce sondage (Forms) génère automatiquement, à la fin de certaines questions, une présentation d'ordre de réponses, suggérant de bonnes ou mauvaises réponses. C'est une fonctionnalité hors de notre contrôle et ne reflète en aucun cas la prise de position par le GROBEC.

- En raison de cette problématique, une mention a été ajoutée dans le sondage pour préciser qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses et que l'ordre présenté est aléatoire et ne repose sur aucune donnée scientifique ou d'opinion.

Nous tenons à présenter nos excuses si cette situation a créé un inconfort. Nous vous assurons que l'objectif de cette démarche, à travers ce sondage, est uniquement de donner la parole à la population afin de mieux comprendre la diversité des points de vue. Les résultats seront analysés avec transparence et serviront à nourrir la réflexion collective autour d'une éventuelle réglementation.

Nous vous remercions encore pour votre vigilance et votre participation. Vos commentaires seront pris en compte dans le rapport final afin d'améliorer la clarté de la démarche.

ANONYME :

J'ai eu le même sentiment d'un sondage orienté

GROBEC - Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour :

Bonjour M. X,

Veuillez voir la réponse à l'Association des sports nautiques du lac William.

Désolé pour cet inconvénient.

Merci

ANNEXE 15 : LISTE DES PARTIES PRENANTES

Catégorie de parties prenantes	Description
Communauté autochtone	Première Nation des Abénakis et la Nation huronne-wendat
Usagers d'une embarcation de plaisance propulsée par un moteur	Usager du lac Joseph qui utilise une embarcation motorisée telle que : bateau à moteur, wakeboard, wakesurf, ski nautique, motomarine, etc.
Usager d'embarcation de plaisance non propulsée par un moteur	Usager qui utilise une embarcation non motorisée telle que : Kayak, canot, planche à pagaie, pédalo, petite chaloupe à pagaie, etc.
Autre usager	Usager sans embarcation, mais qui utilise le lac Joseph (pêcheurs en rive, baigneurs, utilisateurs des parcs riverains, etc.)
Particulier	Usager qui ne réside pas dans la municipalité d'Inverness ou de Saint-Pierre-Baptiste, mais qui utilise le lac Joseph

Résident (non riverain, non utilisateur)	Résidents de la municipalité d’Inverness ou de Saint-Pierre-Baptiste
Riverain	Personne qui réside dans la municipalité d’Inverness ou de Saint-Pierre-Baptiste et entreprise œuvrant dans un rayon de 300 m autour du lac Joseph.
Entreprise locale	Entreprise œuvrant dans la municipalité d’Inverness ou de Saint-Pierre-Baptiste • Camping (3) • Entreprises reliées à la navigation (2)
Organisme local environnemental	Organisme à vocation environnementale œuvrant dans la municipalité d’Inverness ou de Saint-Pierre-Baptiste (ARRLJ, GROBEC, CRECQ, etc.).
Municipalité	Élu et employés municipaux d’Inverness ou de Saint-Pierre-Baptiste
Groupe local gouvernemental	MRC et ministère ayant des responsabilités/intérêts relatifs à la gestion du lac Joseph (Transports Canada, MELCCFP, etc.)
Chargé de l’intervention d’urgence, de la sécurité et de l’application de la loi	Organisation qui intervient relativement aux urgences, à la sécurité et à l’application de la loi
Expert	Organisation et individu qui ont réalisé des études ou qui possèdent des connaissances sur le lac Joseph

ANNEXE 16 : PROBLÉMATIQUES

Problème #1 : Enjeu de sécurité des plaisanciers et autres utilisateurs

Le problème relié à l’enjeu de sécurité des plaisanciers et autres utilisateurs est ressenti surtout dans les zones plus étroites du lac Joseph et se produit plusieurs fois par semaine, en particulier pendant les fins de semaine et la période des vacances estivales. L’enjeu de sécurité des plaisanciers et autres utilisateurs peut potentiellement être vécu par tous les utilisateurs du lac Joseph. L’augmentation de la fréquentation du lac Joseph peut être un facteur qui a contribué à l’apparition de l’enjeu de sécurité. En effet, de plus en plus de touristes avec des embarcations viennent visiter le lac Joseph, ce qui entraîne une hausse du nombre d’embarcations sur le plan

d'eau. Plus d'embarcations sur le lac Joseph entraînent inévitablement un plus grand risque d'accident et d'incident sur le lac Joseph.

Causes	Conséquences	Personnes touchées
• Vitesse non appropriée à certains endroits du lac • Cohabitation difficile entre les différents utilisateurs	• Sécurité compromise pour les baigneurs et plaisanciers • Crainte de pratiquer certaines activités • Perte de jouissance et de quiétude pour les riverains	• Usager d'une embarcation de plaisance propulsée par un moteur • Usager d'une embarcation de plaisance non propulsée par un moteur • Autre usager • Riverain • Résident • Particulier • Municipalité • Chargée de l'intervention d'urgence

Problème #2 : Érosion des rives

L'érosion des rives est généralisée à l'ensemble du lac Joseph, même si c'est un phénomène naturel, il est amplifié par les activités humaines. La problématique d'érosion se présente souvent sous forme de sapement et d'affouillement au lac Joseph selon l'étude du GROBEC en 2022. Plusieurs facteurs aggravent l'érosion des rives et ces divers facteurs devront être étudiés plus en détail. Toutefois, l'un des principaux facteurs au lac Joseph est son utilisation importante par les embarcations selon les municipalités.

Causes	Conséquences	Personnes touchées
• Vagues produites par les embarcations nautiques motorisées • Mauvaise qualité des bandes riveraines	• Augmentation de l'apport sédimentaire • Accentuation du processus d'eutrophisation • Diminution de la valeur des propriétés	• Riverain • Autre usager • Particulier • Municipalité • Groupe local gouvernemental • Organisme environnemental • Expert

Problème #3 : Brassage des sédiments

Le problème relié au brassage des sédiments est ressenti partout au lac Joseph et se produit toute l'année. Pour déterminer quels sont les facteurs qui ont mené à l'aggravation de la problématique de brassage des sédiments, il est nécessaire de connaître la nature des sédiments qui sont

l'ensemble des particules qui se déposent sous l'effet de la gravité et qui ont la capacité d'adsorber les nutriments et les métaux lourds. De plus, les pratiques nautiques sur le lac Joseph sont variées et ont beaucoup évolué depuis quelques années. L'apparition de la pratique plus fréquente du Wakesurf et du wakeboard, mais également de l'utilisation de motomarine et d'embarcations plus puissantes, a eu pour effet d'augmenter le brassage des sédiments.

Causes	Conséquences	Personnes touchées
• Taille et composition des sédiments • Les pratiques nautiques	• Remise en circulation du phosphore • Accentuation du processus d'eutrophisation du lac • Remise en circulation de sédiments contenant des métaux lourds	• Usager d'une embarcation de plaisance propulsée par un moteur • Usager d'une embarcation de plaisance non propulsée par un moteur • Autre usager • Riverain • Résident • Particulier • Municipalité • Groupe local gouvernemental • Organisme environnemental • Expert